

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

29 NOVEMBRE 2022

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR M. MATTEO SEGERS ET M. CHARLES GARDIER

¹ Voir doc. 468 (2022-2023) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de la ministre Linard.....	3
2	Discussion générale conjointe à celle du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022	9
3	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission.....	60
4	Votes.....	66

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de sa réunion du 29 novembre 2022, le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 (doc. 468 (2022-2023) n° 1).²

1 Exposé de la ministre Linard

Mme la ministre rappelle que l'année dernière à la même époque, la commission se réunissait pour adopter le budget 2022 alors qu'une nouvelle vague covid se profilait et que des inondations avaient durement frappé la Wallonie. Le Gouvernement avait alors débloqué les moyens nécessaires pour répondre à ces enjeux, tout en poursuivant les engagements pris dans le cadre de la déclaration de politique communautaire. Aujourd'hui, à la suite de l'agression russe en Ukraine, une nouvelle crise frappe les citoyens et les secteurs relevant de la FWB, qui doivent faire face à une flambée des coûts de l'énergie, mais aussi de l'alimentation et des salaires souligne encore Mme la ministre.

Elle précise que la réponse budgétaire proposée par le Gouvernement, conjointement pour l'ajustement 2022 et l'initial 2023, s'est articulée autour de deux mesures.

Premièrement, via l'application de l'index prévu dans les différentes compétences de la Fédération. En enfance, par exemple, ce sont près de 80 millions

² Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Delporte (Présidente)
- M. Hardy, Mme Laanan, Mme Pécriaux, Mme Roberty
- M. Gardier, M. Maroy, Mme Durenne, Mme Mathieux
- M. Lux, M. Segers
- M. Dupont, Mme Pavet
- M. Dispa, Mme Goffinet

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Bomele Nketo, M. Devin : membres du Parlement
- Mme Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
- M. Le Mayeur, chef de la cellule budget au cabinet de la ministre Linard
- M. Schmetz, conseiller budgétaire au cabinet de la ministre Linard
- M. Petter, collaborateur au cabinet de la ministre Linard
- Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS
- M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR
- M. Lemoine, secrétaire politique du groupe ECOLO
- Mme Dostie, secrétaire politique du groupe PTB
- M. Belin, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
- Mme Milito, collaboratrice du groupe PS
- M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

d'augmentations liés à l'index qui ont été ajoutés aux moyens consacrés au secteur, en application des mécanismes du contrat de gestion de l'ONE. En culture, les conventions et les contrats-programmes des opérateurs ont également été indexés, comme le prévoit la réglementation. Cela représente ici un montant supérieur à 30 millions d'euros. En médias, la dotation de la RTBF a été indexée selon un mécanisme majoré (indexation +2%), permettant la prise en considération, notamment, de l'évolution de la masse salariale et l'augmentation des coûts de la production. Les subventions des médias de proximité et de la presse écrite quotidienne sont également indexées pour la partie qui relève des subventions décrétales. Malgré le contexte budgétaire que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement a fait le choix fort de ne renoncer à aucun de ces mécanismes d'indexation, qui constituent le meilleur bouclier de protection des secteurs concernés ainsi que des travailleuses et travailleurs qui y évoluent. Le Gouvernement n'en a pas non plus limité la portée, affirme Mme la ministre.

Malheureusement, insiste-t-elle, il s'avère que les mécanismes d'indexation ne sont pas toujours prévus par les décrets ou les conventions, ou qu'ils peuvent s'avérer insuffisants pour répondre à l'augmentation des coûts. C'est pourquoi un deuxième dispositif a été mis en place. Il s'agit de la constitution d'une enveloppe de 150 millions d'euros en 2022 et en 2023, qui a pour objectif de venir en soutien aux secteurs de la Fédération qui font face à une augmentation des coûts mettant en péril leurs missions. Les modalités d'affectation seront, en fonction des spécificités des secteurs et des opérateurs visés, soit des soutiens forfaitaires directs, soit des enveloppes « de veille » visant à aider les opérateurs qui en ont le plus besoin, de manière ciblée. En complément des montants qui sont d'ores et déjà répartis entre les différents secteurs, une enveloppe de 40 millions sera répartie ultérieurement, en fonction de l'évolution de la crise et des besoins des opérateurs.

En enfance, 10 millions d'euros d'aides directes ont été dégagés pour soutenir les professionnelles et les professionnels de l'Enfance.

Ces aides forfaitaires exceptionnelles seront octroyées dès le mois de décembre à tous les milieux d'accueil et opérateurs du secteur de l'Enfance, publics et privés, en fonction de leurs réalités spécifiques. Concrètement, il s'agit notamment d'une aide de 200€ par place pour les crèches et les accueillantes d'enfants, qu'elles soient publiques ou privées. Ces aides sont associées à un dispositif d'accompagnement de l'ONE permettant d'accélérer la nécessaire transition énergétique, sans nuire à la qualité de l'accueil et la santé de nos enfants. Parallèlement, la cellule de veille de l'ONE, intervenue pendant la crise du Covid dans les situations particulièrement critiques, sera réactivée. Sa mission sera d'intervenir afin d'éviter les fermetures, qui engendreraient des pertes de places et des pertes d'emplois. Elle assurera également une mission d'accompagnement et d'écoute auprès des acteurs du secteur, déjà fragilisés par la crise sanitaire.

En culture, la cellule de veille mise en place lors de la crise du Covid est prolongée et élargie, pour un montant de 10 millions d'euros en 2023. Le modèle « cellule de veille » a en effet prouvé son efficacité depuis 2020, notamment grâce un fonctionnement adapté aux réalités de terrain et aux besoins individualisés : aucun opérateur n'a mis la clé sous la porte à cause de la crise sanitaire. La cellule de veille culture, adaptée à la crise énergétique, et élargie à davantage d'opérateurs, est active dès à présent pour soutenir le secteur culturel face à la crise énergétique.

Par ailleurs, 6 millions sont dégagés pour des aides énergie pour aider les opérateurs culturels à faire face à l'inflation et à l'augmentation des coûts et leur permettre de passer l'hiver.

Mme la ministre prend acte des inquiétudes de certains. Le collectif “Trop is te veel” a d'ailleurs manifesté ce lundi à 18h sur la place des Musées, au Mont des Arts. Mais je le répète : les outils sont en place pour protéger les opérateurs culturels de la Fédération en difficulté. C'est la teneur du message que je leur communique dans un courrier qui partira aujourd'hui.

En parallèle, les opérateurs sont invités à poursuivre leur transition, déjà bien entamée par certains, vers davantage de sobriété énergétique. Il est évident qu'en parallèle de l'objectif de diminuer immédiatement les factures, un tournant vers davantage de résilience est nécessaire, notamment pour lutter contre les dérèglements climatiques dont les impacts sont de plus en plus concrets. Si des rénovations globales et des travaux ponctuels sont déjà prévus pour 64 bâtiments culturels dans le cadre du Plan de relance européen pour un montant de 31,7 millions d'euros, et si un second volet concernant les infrastructures culturelles dont la Fédération Wallonie Bruxelles est propriétaire sera mis en œuvre cet automne pour 17 millions d'euros, il s'agit d'agir plus largement pour réduire rapidement les consommations d'un maximum d'opérateurs culturels.

En ce qui concerne les autres mouvements liés à l'ajustement, considérant le calendrier des travaux et la libération tardive des crédits, l'exercice 2022 s'est avéré essentiellement technique.

Ces délais ne permettent pas la mise en œuvre de politiques nouvelles : les mouvements proposés concernent donc principalement l'application de l'indexation, un premier volet de mesures énergies et une série de mouvements mineurs.

Après avoir détaillé le dispositif mis en place pour répondre à la crise énergétique sans précédent Mme la ministre développe ensuite les autres mouvements inscrits au budget et en particulier les montants complémentaires qui intègrent celui-ci.

En enfance, elle intensifie les efforts en vue de renforcer l'accessibilité et la qualité de l'accueil, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, dans un secteur

qui emploie essentiellement de femmes. Pour y parvenir, le refinancement entamé en 2021 monte en puissance. Il s'agit de 19 millions complémentaires à l'attention des différents secteurs ; ce qui porte désormais à plus de 50 millions les montants de politiques nouvelles depuis le début du contrat de gestion.

Cette année, ces moyens permettront notamment :

- La poursuite du refinancement des milieux d'accueil avec le subventionnement des postes de direction pour 10 millions d'euros. Ce montant représente le financement de 270 fonctions de direction supplémentaires en 2023 ;
- Le passage au statut de salariée pour plus de 220 accueillantes conventionnées, pour 5,5 millions d'euros ;
- Et la création de nouvelles places d'accueil pour près de 1 million d'euros en Wallonie et à Bruxelles ;
- Les montants additionnels sont notamment dédiés aux éco-crèches (873.000 €) et à l'Accueil Temps Libre (500.000 €) et à la formation continue.

En culture, au-delà des politiques nouvelles qui seront détaillées ultérieurement, elle annonce aussi qu'un vaste chantier a également été entrepris au niveau de la structure budgétaire de la culture. Cette restructuration technique s'inscrit dans une dynamique entamée les années précédentes visant globalement à améliorer la gouvernance budgétaire et rendre plus transparente la gestion financière du domaine culturel. Une réunion préalable spécifique a été organisée par son cabinet dès l'envoi du budget, pour présenter aux parlementaires et à leurs collaborateurs, le détail des lignes directrices de cette proposition et pour permettre aux commissaires d'exercer leur travail de contrôle dans les meilleures conditions. Les tableaux détaillés permettant de réconcilier précisément les deux structures, et assurer ainsi le continuum historique des budgets, leur ont également été communiqués. Les contacts entre son cabinet et les collaborateurs parlementaires et les commissaires se sont poursuivis également jusqu'à cette commission de manière à répondre à vos différentes interrogations techniques. Elle espère que ces informations et ces échanges auront permis de lever l'essentiel des préoccupations et remercie, chacun et chacune, pour l'investissement dans ces travaux. Elle a conscience de la difficulté que peut représenter une telle évolution dans le cadre de la préparation des travaux, mais reste également persuadée qu'une fois cette année charnière passée, personne ne regrettera la structure budgétaire précédente ; sa complexité, ses difficultés de lisibilité et son manque de cohérence en regard des autres secteurs de la Fédération.

Elle rappelle ensuite les principes directeurs de la révision du budget :

- Une réorganisation et une simplification du budget, avec une moindre granularité. Cette réorganisation se traduit par la fusion des différentes DO traitant des matières culturelles et la création de 8 programmes en lieu et place des 30 programmes existants dans la précédente structure. La DO 23, liée à l'éducation permanente, et la DO 25, liée aux médias, restent globalement inchangées ;
- Une approche cohérente et systématique pour les programmes et AB. Les programmes sont construits globalement selon la structuration du secteur, et les AB répondent à une logique de nature de dépenses systématiques, qui comprennent, successivement l'ensemble des conventions et contrats programme pluriannuels indexés, les aides pluriannuelles non-indexées, les aides annuelles organisées avec les instances d'avis (principalement les aides à la création et à diffusion), les aides facultatives, et enfin les AB nominatifs éventuels ;
- Un usage des AB nominatifs limité aux seuls opérateurs qui ne disposent pas de base légale autre que le décret budgétaire, soit 23 AB. Cette liste est toutefois appelée à diminuer dans les années à venir, lorsque les opérateurs concernés seront progressivement intégrés aux décrets sectoriels ;
- Une centralisation des frais de fonctionnement de l'ensemble des AB, de code 12 et 74, destinés au fonctionnement de l'administration : ils ont été rapatriés au sein d'un seul programme. Pour le fonctionnement, cela représente 31 AB auparavant répartis dans les différentes DO, pour un montant total de plus de 4 millions d'€. Ces montants font désormais l'objet d'un pilotage global au niveau de l'Administration Générale de la Culture.

Elle aborde ensuite les mouvements financiers réels du domaine de la culture et précise que dans le cadre de la crise énergétique ils permettront au secteur de passer l'hiver, il faut également continuer à préparer l'avenir, déclare Mme la ministre.

Ainsi, les orientations budgétaires prises cette fin d'année 2022 vont permettre de poursuivre, en 2023, le déploiement de la culture, dans toute sa diversité et sur tout le territoire. À cet égard, près de 9 millions d'€ de moyens complémentaires sont prévus au travers d'une série de mesures prioritaires.

La première consiste à rééditer, pour la troisième fois, l'appel à projet « Un Futur pour la Culture ». Les deux premiers appels ont rencontré énormément de succès. Ils ont permis à de nouvelles dynamiques transversales de se créer, grâce aux synergies qui ont émergé autour des projets, explique Mme la ministre.

Ces appels permettent par ailleurs de soutenir directement les artistes et participent au dynamisme de la création culturelle. Le troisième appel à projets

interviendra dans un contexte un peu différent, celui de la crise énergétique, et cette idée constituera le fil conducteur lorsque le moment viendra pour adapter ses modalités de mise en œuvre et de participation, souligne encore Mme la ministre.

La deuxième va permettre que la culture soit accessible à plus de personnes en soutenant des opérateurs de proximité, comme les bibliothèques. Le décret « Lecture publique » est enfin financé à 100% (+ de 658.000€ structurels). Le gouvernement avait déjà avancé dans cette direction lors des précédents exercices budgétaires, mais désormais cela devient une réalité.

La troisième mesure va permettre de renforcer le soutien aux arts plastiques et aux plasticiennes et plasticiens avec 331.000€ structurels, en augmentant les moyens pour les aides pluriannuelles pour le renouvellement et les nouvelles conventions à concurrence de 131.000€ d'une part, mais aussi en lançant, prochainement, un projet pilote pour que les artistes de ces disciplines soient mieux rémunérés pour un montant de 200.000€ d'autre part.

L'objectif de ce projet pilote est d'appliquer une nouvelle grille de rémunération, plus juste et plus en phase avec les réalités du secteur. Elle va s'inspirer de la grille de la Fédération des arts plastiques.

Pour Mme la ministre, il est essentiel de renforcer le secteur de la musique, et particulièrement celui portant sur des musiques actuelles. À l'image de la filière livre, qui permet de renforcer l'ensemble de la chaîne du livre, le Gouvernement travaille avec le secteur sur un contrat de filière musique, qui pourra mieux soutenir les musiciens et musiciennes et les techniciens et techniciennes de l'industrie musicale. Son adoption par le Gouvernement se fera dans le courant de l'année 2023. Un budget complémentaire de 90.000 euros a été prévu à cet effet.

Au niveau des infrastructures culturelles, la dotation au Service Administratif à Comptabilité Autonome, le SACA, « Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière » est stable à 15,51 millions d'€ pour 2023. Avec une mobilisation complémentaire des réserves de 4,5 millions d'€, ces moyens s'élèvent à 20 millions et permettront notamment une subvention exceptionnelle complémentaire à destination de l'Atelier Théâtre Jean Vilar et 5 millions pour l'abbaye de Forest. Au niveau de notre parc immobilier, ce sont près de 8,5 millions € qui seront investis, dont 2 millions € au domaine de Mariemont pour le schéma directeur du musée Bastin et 1,3 million € pour la rénovation de la Rotonde et de l'espace d'accueil du Botanique à Bruxelles.

En médias, les mouvements sont principalement liés à l'indexation. Ainsi, par rapport à l'initial 2022, les augmentations d'index suivantes sont notamment prévues :

- 439.000 euros pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel ; près de 3 millions pour la dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. Plus précisément, ces moyens complémentaires permettront de renforcer à hauteur de 2 millions € le budget de la Commission de sélection des films, en vue d'augmenter les barèmes de la création cinématographique, mais ils permettront également d'augmenter de 800 milliers d'€ le soutien aux opérateurs audiovisuels ;
- 46 millions d'euros pour la dotation de base à la RTBF, dont le financement actuel est préservé ;
- 1 million d'euros pour les médias de proximité ;
- 1,2 million d'euros pour l'aide à la presse quotidienne écrite francophone.

Enfin, au niveau des droits des femmes, les mouvements sont principalement liés à deux mesures.

D'abord l'indexation des conventions existantes pour les collectifs d'associations luttant contre les violences faites aux femmes et les collectifs d'associations œuvrant pour une meilleure représentativité des femmes dans les politiques culturelles. Et, ensuite, la réallocation des moyens entre articles budgétaires afin de rencontrer les priorités politiques 2023, liées notamment aux campagnes de prévention et de sensibilisation prévues dans le cadre du Plan droit des femmes.

Comme vous pouvez le constater, ce budget 2023 s'inscrit à la fois dans une logique de protection et à la fois dans une logique de développement, afin de permettre aux secteurs dont elle a la responsabilité non seulement de passer l'hiver, mais également de préparer l'avenir.

2 Discussion générale conjointe à celle du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022

En guise d'introduction, **M. Devin** précise d'emblée que s'agissant de la thématique relative à l'enfance, les principales interventions de son groupe seront consacrées à l'initial 2023. Toutefois, le chef de groupe socialiste souhaiterait tout de même intervenir brièvement dans cet ajustement budgétaire 2022 pour mettre en exergue certains éléments utiles pouvant servir à éclairer davantage le contexte dans lequel se déroulent ces travaux budgétaires.

En effet, insiste, le député, les effets dévastateurs de l'inflation, combinés à ceux de la crise énergétique sont terriblement difficiles à vivre pour tous les citoyens,

car, c'est bien, l'ensemble des secteurs dont ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souffrent aujourd'hui et qui risquent, peut-être, de souffrir encore davantage dans le futur. Toutefois malgré ce climat relativement morose, le parlementaire socialiste tient à mieux préciser ses propos. Il indique que pour faire face cette situation difficile, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des mesures fortes (150 millions d'euros supplémentaires pour 2022 et 2023). Concrètement cela représente 10 millions d'euros supplémentaires pour l'enfance. De plus aide sera versée, dès 2022, avec notamment un forfait de 200€ par place. Outre cette aide significative, une enveloppe de 5 millions est également prévue pour mettre en place une cellule de veille destinée aux opérateurs qui rencontrent des difficultés financières, indique encore le parlementaire qui s'informe auprès de la ministre sur les modalités de soutien de la cellule de veille.

Abordant ensuite les programmes de vaccination réalisés par les services PSE et rappelant que le taux de vaccination a baissé durant l'année scolaire 2021-2022, il demande à Mme la ministre de confirmer si le constat est similaire pour le début de cette année scolaire 22-23.

Inquiet à propos des malaises rapportés récemment par la presse (Morlanwelz et Huy) qui seraient directement liés à l'injection du HPV, M. Devin appelle la ministre à clarifier au plus vite cette situation, car dit-il, ce type d'événement est malheureusement de nature à effrayer les parents quant au vaccin contre le papillomavirus et ainsi constituer un frein à l'objectif de renforcer la couverture vaccinale. Pour compléter son information sur cet important dossier, le commissaire socialiste pose les questions suivantes :

- Un protocole de suivi a-t-il été mis sur place ?
- Le vaccin en question a-t-il fait l'objet de vérifications ?
- A-t-il été retiré en attendant les résultats ?
- Une discussion avec l'ONE a-t-elles eu?

M. Hardy quant à lui, débute son intervention par des remerciements au Gouvernement pour le travail remarquable déjà réalisé depuis le début de cette législature et plus spécialement les efforts accomplis durant ces deux dernières traversées par une série de crises majeures dont une pandémie, des inondations et aujourd'hui, une guerre aux portes de l'Europe qui « ramène avec elle » une hausse historique des prix de l'énergie et une inflation sans précédent.

Ces crises successives ont un impact extrêmement violent, à la fois sur l'ensemble des citoyens et sur les secteurs et particulièrement la Culture. Chacun(e) sait que les équipes du Gouvernement et du Parlement travaillent sans relâche

depuis mars 2020, afin d'assurer la survie et la relance des secteurs essentiels que sont les musées, les bibliothèques, les arts de la scène, les centres culturels, les lettres, les cinémas ou encore l'audiovisuel sans oublier toutes les associations qui travaillent dans le domaine de l'éducation permanente, affirme le commissaire.

M. Hardy remercie aussi Mme la ministre pour la qualité des documents fournis par ses services pour permettre aux parlementaires d'analyser les principaux mouvements budgétaires, mais regrette toutefois la brièveté de l'exposé général. Une version plus détaillée aurait permis d'avoir une vision plus claire des dossiers importants, indique M. Hardy.

Détaillant ses points d'attention, il s'attarde ensuite plus longuement sur des questions qui préoccupent son groupe politique comme par l'exemple l'emploi du secteur non marchand. À défaut de précisions sur la ventilation des salaires dans ce secteur, le député aimerait avoir une idée plus précise des montants qui sont dédiés à l'emploi en Culture, en Médias et en Education Permanente.

Toujours sur l'emploi, le député évoque le cas particulier du réseau « PointCulture dont 19 (18,5) personnes sont actuellement concernées par un plan social

Sur les infrastructures culturelles, le député regrette que l'exposé général ne soit pas suffisamment lisible. Et ce, d'autant plus que certains fonds se trouvent dans le budget propre alors que d'autres figurent dans le fonds SACA ou encore dans le SACA CUR qui relève, lui, des fonds européens. Aussi, en vue de mieux comprendre la situation réelle, il invite la ministre à faire le point de façon claire sur les montants qui ont été et seront dédiés aux infrastructures culturelles en 2022 et 2023 que celles-ci soient propriétés ou non de la FWB, et de quelles natures étaient les dépenses pour des rénovations énergétiques, l'entretien des bâtiments ou encore la mise en place de système de ventilation.

Concernant les fonds européens de 48 millions d'euros, il aimerait avoir une idée du montant qui a pu être liquidé en 2022 et connaître le calendrier prévu pour les liquidations du reste de l'enveloppe.

Se réjouissant du travail déjà accompli et de l'aboutissement de tous les travaux concernant le PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), M. Hardy profite de cette discussion budgétaire pour demander à la ministre Linard de lui d'apporter des précisions complémentaires et d'éclairer la commission sur l'utilisation du budget 2022 dédié à la mise en œuvre du PECA ainsi que sur les moyens qui ont pu être mis en place avec le budget de cette année. À ce propos, il aimerait également avoir une idée plus précise de l'utilisation qui sera de l'augmentation des 626.000 euros supplémentaires. Toujours en lien avec la mise en

œuvre du PECA, le commissaire réclame des précisions complémentaires sur le recrutement des opérateurs thématiques et territoriaux et sur les référents scolaires.

Remarquant qu'un montant de 889k€ (provision) restant encore à affecter, le commissaire estime qu'il est nécessaire à ce stade de pouvoir disposer des informations relatives à l'utilisation de cette enveloppe.

Revenant ensuite sur la mise en place d'une cellule de veille appelée à recevoir les demandes émanant d'opérateurs qui font face à des difficultés de trésorerie, le parlementaire demande plus d'informations sur les modalités d'attribution de cette aide.

Ancienne ministre de la Culture, **Mme Laanan** connaît bien les difficultés qui caractérisent la confection d'un budget, et ce, tant pour la ministre en charge de cette matière que pour l'ensemble des équipes ministérielles. Aussi prenant acte de cette révision complète de la structure budgétaire de la Culture, qui a pour but de simplifier la lisibilité, mais surtout l'utilisation (et donc le contrôle) des budgets qui sont alloués aux différents secteurs, Mme Laanan fait observer que la rationalisation des AB et la réorganisation qui tient compte de la nature des dépenses a beaucoup de sens. Elle tient à remercier la ministre pour ce travail qui n'a pas dû être évident.

Et d'ailleurs, ajoute l'intervenante, cela se ressent aussi au niveau de la lecture et de la prise en mains des documents puisqu'une réconciliation des montants entre 2022 et 2023 était pratiquement impossible. Par ailleurs, la prise en compte des budgets pluriannuels en crédit d'engagement a également plus de sens. Cependant, précise Mme Laanan, tous les programmes n'ayant pas été soumis aux mêmes règles, au même moment, cela rend la compréhension de ces montants très compliquée ce que regrette vivement la députée qui souhaite dès lors, concentrer, son analyse sur les crédits de liquidations.

Citant l'exposé général et les propos de la ministre relatifs aux politiques nouvelles qui ont été actionnées à travers de ce budget 2023 pour un montant de près de 8 millions d'euros en Culture, la parlementaire signale qu'en additionnant les différents coûts inscrits au regard des actions à réaliser, il appert que le montant total ne correspond au montant repris dans l'exposé général. Elle demande à la ministre de faire le point sur le montant supplémentaire global qui permet de soutenir de nouvelles politiques culturelles et de préciser celles-ci.

Revenant ensuite sur les montants alloués au Plan « Education aux Médias » qui restent stables à l'initial 2023, et rappelant plus spécialement la mise en œuvre et l'évaluation du plan qui ont été évoqués notamment lors des échanges concernant la rédaction du contrat de gestion de la RTBF, Mme Laanan voudrait en savoir davantage sur les actions soutenues financièrement au sein du Plan Éducation aux Médias et demande si un premier retour/évaluation a-t-il été possible pour cette

année ? Qu'en est-il du plan d'action pour l'année 2023 ? À quoi seront dédiés principalement les budgets, interroge encore l'intervenante ?

Concernant les mesures de soutien face aux coûts de l'énergie, la commissaire note bien évidemment l'enveloppe de 6 millions d'aide ainsi que les 10 millions pour la cellule de veille, mais aimerait savoir si d'autres mesures sont prévues pour les secteurs déjà soutenus par la FWB en dehors de l'indexation automatique. Épinglant l'AB 22.41.01 concernant la dotation pour les infrastructures culturelles, Mme Laanan explique ne pas bien comprendre les montants supplémentaires ajoutés pour couvrir les frais de l'énergie, alors qu'ils sont compensés par une réduction d'un million de la dotation de la même AB?. Elle demande à la ministre d'éclairer la commission sur ce point précis.

À l'initial 2023, l'AB 22.41.02 Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures culturelles au SACA pour les infrastructures non-scolaires, la députée relève qu'un montant remis à zéro (-58.620k€), puisque la provision avait été faite sur le budget 2022, et prévoyait que ce montant soit transféré de la DO15 au SACA en one shot. Elle voudrait en savoir davantage sur l'utilisation de ces budgets et avoir une idée précise sur le nombre exact d'infrastructures qui en ont bénéficié et quels types de travaux sont concernés ?

Pour ce qui concerne l'AB 30.06-11 relative aux subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE) et après avoir rappelé que le texte a été adopté en juillet dernier et que l'appel à candidatures s'étant clôturé le 16 novembre dernier, la parlementaire interroge la ministre sur le nombre de candidatures reçues et sur le budget prévu pour 26 ETP ? Elle aimerait également savoir si la ministre a reçu des candidatures issues du monde des Arts plastiques ?

Par ailleurs, elle se réjouit de constater que le budget visant à soutenir l'organisation et la professionnalisation des fédérations culturelles soit non seulement indexé, mais qu'une enveloppe de 50k€ supplémentaire, soit dédié, à la reconnaissance de nouvelles fédérations reprise à l'AB33 01-14. Toujours dans un souci d'une grande précision, la députée voudrait savoir si des demandes ont été introduites des demandes et si un calendrier précis a déjà été fixé ?

À l'AB 33.00.21 relative aux aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants, elle relève une réduction des moyens de liquidations de 497k€. Ces montants visent à soutenir des projets transversaux, des projets théâtre jeune public et l'organisation de prix annuels (comme le prix du théâtre). Quid de la raison qui justifie cette réduction ? Quels opérateurs sont concernés interroge la parlementaire ?

Évoquant le secteur de la musique, la même intervenante relève que celui-ci est mis à « l'honneur » dans ce budget 2023, et reçoit de belles augmentations de budget. Elle en veut pour preuve notamment l'AB 33 00 32, qui consacre un renforcement majeur de 774k€ de l'enveloppe dédiée aux aides ponctuelles en matière musicale, divisée en deux montants, 451k€ dédiés à l'augmentation des aides structurelles, et 323k€ dédiés aux aides ponctuelles pour « renforcer la diffusion en musique, les aides à la création ainsi que le contrat filière musique ». Mme Laanan pose les questions suivantes à Mme la ministre :

- Comment seront utilisés ces montants, et quelles seront les modalités d'attribution ?
- Qu'en est-il de la mise en oeuvre du contrat filière musique?
- Quid du calendrier ?

Mme Laanan se réjouit que le secteur des Arts plastiques soit accru. En effet explique-t-elle le Groupe socialiste est particulièrement attentif à ce secteur souvent appelé le « parent pauvre » de la création, vu les montants qui lui sont alloués et la situation souvent très précaire des artistes plasticiens. Pointant l'AB 33 00 51, la députée note une nette augmentation de 604.000 euros dédiés au renforcement des aides pluriannuelles et des rémunérations des artistes du secteur et épingleant le projet pilote planifié, pour 331k€, elle souhaiterait en savoir davantage sur les modalités d'octroi, le calendrier 2023, mais aussi sur les réflexions concernant la rémunération des artistes plasticiens au sein des centres d'arts subventionnés et plus spécialement s'il est possible à terme, d'envisager que l'octroi des subventions de la Fédération soit conditionné à la rémunération des artistes qui exposent et dès lors d'avancer dès à présent sur ce dossier (phasage).

Constatant que le secteur de l'éducation permanente voit son enveloppe dédiée aux subventions des associations reconnues (AB 33 08 31) augmenter de 444k€ pour couvrir de nouvelles reconnaissances à durée déterminée dans le cadre du décret, la parlementaire souhaiterait obtenir de plus amples précisions à ce sujet ?

Particulièrement attachée au secteur associatif, Mme Laanan souhaiterait une fois de plus attirer l'attention de la ministre sur la situation très préoccupante de ce secteur. Rappelant les questions orales posées par son groupe politique en commission et plus spécialement celles concernant la mise en conformité des statuts des associations ou encore la complexité financière face aux banques qui tantôt pratiquent des taux négatifs, ou clôturent les comptes des associations sans qu'elles ne puissent trouver d'alternatives, la députée socialiste profite de cette discussion budgétaire pour demander à la ministre de faire le point sur le budget de l'éducation permanente pour sensibiliser à nouveau face à leurs difficultés. Consciente qu'il s'agit

ici de matières fédérales, mais espère que la ministre de l'Éducation permanente, pourra aider le secteur en prenant des initiatives pour les encadrer, les accompagner et les soutenir dans les démarches administratives compliquées auxquelles les associations font face. Ces démarches sont urgentes, déclare la députée qui aimerait entendre la ministre sur ce sujet.

En ce qui concerne cet ajustement 2022, **Mme Pécriaux** souhaiterait mettre également en exergue les difficultés particulières auxquelles sont actuellement confrontées les structures d'accueil en raison de la crise énergétique et de l'inflation galopante qui impacte non l'ensemble des secteurs de la FWB ainsi aussi la population dans son ensemble.

À l'instar de M. Devin, elle salue les mesures prises par le Gouvernement pour faire à la situation en débloquent des moyens financiers supplémentaires pour aider les différents secteurs de la FWB à faire face à leurs surcoûts. Précisant d'emblée que les principales interventions de son Groupe politique porteront essentiellement sur l'initial 2023, elle souhaiterait toutefois en savoir davantage sur ces aides et obtenir de plus amples précisions sur les modalités de soutien de la cellule de veille ?

Abordant ensuite l'initial 2023, la députée commence par rappeler l'importance des politiques relatives au secteur de l'enfance. Car, explique la parlementaire, les politiques de l'enfance sont des leviers concrets face aux enjeux fondamentaux comme le combat contre l'accroissement des inégalités sociales, mais aussi la lutte contre la pauvreté infantile qui touche presque 1 enfant sur 2 à Bruxelles et 1 sur 4 en Wallonie. Un accueil de qualité et facilement accessible est essentiel pour briser la persistance intergénérationnelle des inégalités qui touchent de plus en plus de familles et plus particulièrement les familles monoparentales, indique encore Mme Pécriaux.

Évoquant la création de nouvelles places dans les milieux d'accueil et plus singulièrement dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte pauvreté, l'intervenante se réjouit de l'augmentation du montant de 911.000€ repris dans le cadre de politiques nouvelles. Elle aimerait en savoir davantage sur les prochaines étapes de cet appel à projets (création de places) et demande si le succès rencontré en Région wallonne a été aussi important en Région bruxelloise. Outre cette précision, la députée aimerait également savoir quand les pouvoirs organisateurs seront informés de l'étape suivante dans le cadre de cet appel à projets.

Par ailleurs, épinglant les 11.154.000 euros destinés à la réforme de l'accueil de la petite enfance et l'accessibilité des milieux d'accueil, Mme Pécriaux s'en est réjouie et demande à la ministre de faire le point sur l'implémentation de la réforme MILAC et de préciser si le cadre est susceptible d'évoluer pour 2023. Quid également de l'état des lieux relatif aux travaux de la task force accessibilité, interroge Mme Pécriaux ?

Évoquant la promotion de la santé à l'école (PSE) et l'ampleur du travail réalisé par les travailleuses et les travailleurs de ces services dans un contexte extrêmement difficile en raison de la pandémie de la Covid-19, elle aimerait savoir si des moyens supplémentaires sont prévus pour la reprise des missions de base des PSE afin de pallier, notamment, la diminution de la couverture des bilans de santé et si des contacts avec les autorités régionales ont entrepris en vue d'avancer sur le point concernant une meilleure interaction entre les différents registres de vaccination ?

Relevant ensuite une diminution du taux de vaccination pour l'année scolaire écoulée, elle demande si le constat est similaire pour le début de cette année 22-23 et quelle stratégie la ministre compte mettre en œuvre pour améliorer ce taux en 2023 ?

Sur le passage des accueillantes conventionnées au statut de salariées qui reste une priorité pour son groupe, la socialiste salue les efforts du Gouvernement en terme budgétaire pour faire évoluer positivement ce dossier, elle aimerait toutefois avoir plus de détails sur les objectifs relatifs à l'année 2023 ?

S'agissant de l'accueil temps libre (ATL) qui demeure un moyen efficace de lutte contre les inégalités sociales en termes d'épanouissement pour tous les enfants, la députée attire l'attention de la ministre sur les conditions de travail des travailleuses puisqu'elles sont majoritairement des femmes et que la plupart d'entre elles bénéficient de statuts précaires qui contrastent avec l'importance du secteur ATL également appelé « troisième milieu de vie » des enfants, indique encore la députée pour qui il est donc essentiel de tenir compte de la nécessité de s'attaquer à ce problème au sein de la commission transversale relative à la réforme de l'ATL. En vue de compléter son dossier en la matière, elle aimerait obtenir davantage d'informations sur l'avancement des travaux de cette commission notamment sur le calendrier des prochaines étapes du processus et plus spécialement le projet de décret qui devrait passer en première lecture à la fin de l'année 2022.

Toujours sur l'accueil, Mme Pécriaux salue également les fonds dégagés en vue de financer les mesures visant un accompagnement au niveau de l'ATL dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et sollicite la ministre pour obtenir des détails sur les activités proposées lors des congés d'Automne.

Se réjouissant également des efforts entrepris dans le cadre de la digitalisation de l'ONE, car explique-t-elle celle-ci était attendue par les acteurs de terrain puisqu'elle permettra davantage d'efficacité, mais surtout une amélioration des conditions de travail, elle aimerait également en savoir davantage de détails quant aux prochaines étapes de ce projet de numérisation et sur les objectifs pour 2023 ?

En guise de conclusion, Mme Pécriaux affirme qu'au vu de l'importance des politiques sur le plan du secteur de l'enfance notamment dans la lutte contre la

pauvreté et les inégalités sociales, son groupe restera vigilant afin que les objectifs fixés soient réellement atteints et confirme que son groupe soutiendra le budget initial 2023 présenté en commission.

Abordant le volet relatif aux Médias, **Mme Roberty** rappelle que les récents rachats de NL24 par le groupe IPM et de RTL Belgium par DPG Media et Rossel ont transformé le paysage médiatique francophone.

Soulignant que les médias sont les garants de la démocratie, la parlementaire estime indispensable de continuer à les soutenir financièrement afin de les accompagner face aux défis technologiques, démocratiques et culturels tant le temps d'écran et de consommation médiatique tient une part importante dans la vie des citoyens et citoyennes.

Pointant ensuite l'ampleur du travail qui a été réalisé en commission, sur ce sujet, la parlementaire rappelle combien, il importe rester vigilant sur le renforcement de l'éducation aux médias, à tous les âges, notamment pour contribuer à la lutte contre le harcèlement, mais aussi les enjeux culturels, économiques et en termes d'emplois que constituent la préservation d'un écosystème médiatique pluraliste, de qualité et accessible à toutes et tous, innovant et qui reflète la diversité de la société.

Partant du principe que pour l'ajustement 2022, les augmentations sont principalement dues à l'application de l'indexation aux dotations et autres aides financières, Mme Roberty demande des précisions quant à l'utilisation de la provision de 2,2 millions d'euros pour la réduction de la publicité à la RTBF ?

Abordant ensuite, le budget initial 2023 dont l'augmentation s'explique également par l'application de l'indexation sur base selon de l'indice santé, la commissaire demande à la ministre de faire le point l'éducation aux médias et plus particulièrement sur la mise en place (ainsi que l'éventuelle mise à jour) du plan d'éducation aux médias ? Qu'en est-il de la mise en œuvre concrète, interroge la députée ?

S'agissant de la provision pour les politiques nouvelles, elle relève une réduction significative entre le montant de l'initial 22 et celui 23 qui diminue de 700k€. La députée aimerait en connaître la raison ? S'agit-il d'une variation interne à la DO 25 afin de soutenir, avec cette somme, le secteur des jeux vidéo, demande la parlementaire qui interroge aussi sur l'utilisation des 40k€ prévus en 2023 et sur ce qu'il en est des recettes liées à la fréquence 5G et de l'affectation de celles-ci ?

Abordant ensuite les questions relatives au cinéma belge, Mme Roberty souhaiterait savoir quelles mesures et initiatives de valorisation du cinéma belge qui sont prévues l'an prochain ont déjà été prises ? Pour compléter son information sur ce sujet, la députée pose également les questions suivantes :

- Depuis la reprise du secteur, une amélioration de la perception des films belges par les Belges qui se traduirait par un nombre croissant de personnes dans les salles de cinéma, a-t-elle été constatée ?
- Si tel n'est pas le cas, de nouvelles initiatives sont-elles prévues à cette fin ?
- Des initiatives sont-elles prévues au sein du PECA, par exemple, en marge ou en collaboration avec les actions « Ecran large sur tableau noir » ?

Concernant la dotation du CCA (Centre du cinéma et de l'Audiovisuel) et constatant que le montant global (AB 33 06 21) augmente de près de 3M€ (2969k€) en raison de l'indexation, Mme Roberty s'inquiète qu'aucune augmentation du budget n'est prévue pour le CCA à ce stade. Elle interpelle la ministre sur ce dossier abordé récemment en commission de la culture, l'intervenante demande à la ministre de faire le point sur l'état d'avancement concernant l'application du décret SMA et de la contribution des distributeurs et éditeurs de services (en ce inclut les GAFAM) à la production audiovisuelle belge francophone. Elle aimerait en savoir davantage sur les montants de ces contributions qui ont été réellement perçus sachant que les estimations prudentes de contributions, qui s'élèvent à 450.000 euros alors que dans les faits, ceci-ci s'élevait déjà à 761.000 euros.

Toujours sur ce point précis, Mme Roberty aimerait aussi savoir envisage d'octroyer une nouvelle subvention au CCA si les montants perçus sont meilleurs en cours d'année.

Rappelant la demande des producteurs (lors des auditions consacrées au Contrat de gestion de la RTBF) d'avoir des mesures de soutien pour la production de flux, la députée précise signale si l'augmentation des enveloppes pour la production documentaire, les courts et longs métrages figurent bien dans le décret programme, le soutien à la production de stock n'est traduit dans l'initial 2023, elle sollicite la ministre pour un éclairage sur ce point.

La députée aborde ensuite le projet relatif au contrat filière de l'audiovisuel qui a été demandé dans le cadre des auditions relatives au contrat de gestion de la RTBF, afin que la Fédération puisse opter pour une politique de création réellement ambitieuse permettant l'obtention d'un soutien plus structuré et facilité pour les acteurs en la matière. Où en la réflexion sur ce sujet ? Celle-ci se traduit-elle au budgétaire ? demande-t-elle à la ministre ?

Épinglant le secteur des jeux vidéos, elle se réjouit que ce secteur que puisse enfin recevoir une subvention/aide et aimerait en savoir davantage sur le mécanisme qui sera mis en place ainsi que sur le calendrier pour l'octroi de ces subventions?

Revenant sur l'accessibilité des programmes du média de service public, pour tous les publics, la députée se réjouit de l'augmentation de 810.000 euros qui figure

à l'AB 41 02, car la RTBF a fait énormément d'efforts et d'investissements en la matière durant ces dernières années. Elle souhaiterait obtenir de plus amples détails sur les actions qui ont été mises en place ainsi que sur les efforts qui restent encore à faire, notamment en matière d'audiodescription ?

Quant aux Médias de proximité, elle note une augmentation de la subvention à répartir entre les 12 MDP de 1.086.000€ sur l'AB 33.10 .33, suite au mode d'indexation prévu par le décret et prend acte de ce que l'arrêté fixe, quant à lui, le mode de répartition de l'enveloppe entre les 12 médias, et qu'il est en cours de modification. Le montant supplémentaire d'un million d'euros servira à couvrir le développement numérique des MDP. Elle demande des précisions complémentaires sur ce dossier.

Elle interpelle aussi au sujet du soutien que la Fédération peut apporter aux radios, et notamment aux radios indépendantes en partageant notamment le cas particulier de Radio Z, la « voix des radios indépendantes » qui s'est récemment adressée à la députée en raison de la crise énergétique qui a quadruplé les coûts de la diffusion et de la production de leurs programmes, mais aussi revenir sur la situation en lien avec le DAB+ qui semble rester encore problématique. Il en va de la survie de la pluralité de « nos radios », plaide la parlementaire et qui se demande : « quelles réponses peuvent être apportées à ces radios en dehors de l'aide budgétaire directe » ?

En ce qui concerne la presse écrite, elle s'étonne qu'aucun renforcement des aides n'a été prévu alors que dans le contexte particulièrement disruptif de ces dernières années montre à quel point ce secteur a besoin d'aide. Pour illustrer davantage son propos, elle cite à titre d'exemples, deux titres d'IPM annonçant un plan d'économie pour un million d'euros. La Libre et la DH, pour ne pas les citer évoquaient une réduction du salaire brut des effectifs de 2,65% déjà prévus. Pourquoi avoir fait ce choix, demande-t-elle à la ministre et quid de l'état d'avancement concernant les travaux relatifs à la réforme des aides à la presse prévue par la DPC ?

De manière globale, il y a très peu de politiques nouvelles en ce qui concerne les Médias explique la députée or ceux-ci rencontrent de réelles difficultés et c'est donc la pluralité de la presse qui est en danger. Elle souhaiterait connaître la position de la ministre sur ce point à qui elle demande aussi de préciser : quels sont les autres leviers hors budgets qui pourraient être actionnés afin de soutenir le secteur ?

Épinglant également les montants financiers débloqués par le Gouvernement pour faire face à la crise énergétique, **Mme Pavet** estime que ces aides sont largement insuffisantes et arrivent beaucoup trop tard. Établissant un parallèle avec la période de pandémie, la députée rappelle que le secteur se retrouve dans une situation similaire.

Pointant la hausse excessive du prix de l'énergie, la députée PTB indique que les lieux culturels tiraient déjà la sonnette d'alarme en janvier dernier. En effet, explique-t-elle, les cinémas ont vu le montant de leurs factures tripler voire quadrupler, alors que le taux de fréquentation du public est de 63% moins élevé qu'en 2019 et que celui-ci risque encore de baisser vu la diminution du pouvoir d'achat. Relayant les difficultés particulières d'un responsable de musée, l'intervenante signale que si des mesures fortes ne sont pas prises rapidement certains musées par exemple seront dans l'impossibilité de payer le personnel de nettoyage par exemple, et ce dès janvier 2023. Déplorant ensuite la réaction tardive du gouvernement, et ce malgré les appels à l'aide. Elle aimerait obtenir des précisions complémentaires sur les raisons qui justifient cette réaction tardive du Gouvernement dont les mesures ont été annoncées en octobre dernier. Par ailleurs, vu le délai nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures gouvernementales, la commissaire se demande quand les opérateurs concernés vont-ils commencer à recevoir l'aide prévue ? La députée se demande pourquoi l'exécutif de la FWB n'a-t-il pas encore procédé à une analyse précise des besoins réels afin d'éviter que ces aides publiques aient directement alimenté des multinationales comme Total ou Engie alors que les secteurs de la culture, de l'enseignement, du sport, de la lutte contre les violences faites aux femmes ou encore celui de la petite enfance manque cruellement de moyens financiers pour faire face à leurs obligations.

Abordant ensuite la situation particulière du secteur culturel, la députée pense que les moyens financiers prévus par le Gouvernement ne suffiront pas. Pour appuyer son propos, la commissaire PTB s'attarde ensuite plus longuement sur les problèmes financiers auxquels font face actuellement de nombreux opérateurs culturels (cinémas, musées, bibliothèques, théâtres, les salles de concerts. Pour survivre certains de ces opérateurs envisagent non seulement de réduire leur programmation, mais aussi d'augmenter le prix des entrées voire de réduire le cachet des artistes ou encore de licencier du personnel si des mesures fortes ne sont pas prises rapidement pour faire face cette explosion du prix de l'énergie. Ces mesures ne permettront pas d'éviter la « casse » précise-t-elle, car s'agissant de l'indexation des subventions, l'exposé général du projet de décret contenant l'ajustement du budget 2022 précise clairement que « si ces indexations permettent de couvrir une partie de l'augmentation des coûts liés à l'inflation et à l'énergie, il s'avère que celles-ci ne sont pas toujours prévues par les textes ou s'avérer insuffisantes. »

Par ailleurs de nombreuses subventions se trouvant dans la partie budgétaire de la ministre Linard ne connaîtront pas d'indexation rajoute Mme Pavet qui poursuit en affirmant que vu le niveau de l'inflation (10%) actuel, l'impact financier sur les activités financées par ces subventions est inévitable dans la mesure où une non-indexation équivaut, de facto, à une diminution de moyens financiers. Aussi, la députée se demande pourquoi ne pas avoir indexé l'ensemble des subventions, mais

uniquement celles pour lesquelles, la ministre était légalement obligatoires. Qu'en sera-t-il de la situation des opérateurs dont les subsides ne seront pas indexés s'interroge Mme Pavet ?

Toujours sur le caractère insuffisant de cette indexation pour compenser l'augmentation du prix de l'énergie, la parlementaire donne l'exemple du Musée Keramis, dont les frais énergétiques augmenteront de plus de 83 000 euros en 202 alors que leur subvention augmentera seulement de 52.000 euros. Leurs besoins seront rencontrés seulement à hauteur de 63% et cela sans tenir compte du taux d'inflation sur les autres dépenses.

S'agissant des aides « énergie » la commissaire se base sur le dispositif du décret-programme pour signaler que de nombreux opérateurs en seraient exclus et cite notamment ceux dont la subvention sera indexée même si cette indexation est insuffisante, les non subventionnés ainsi que les opérateurs qui ne sont soutenus que de manière ponctuelle. Selon l'intervenante le motif de ces exclusions serait directement lié au peu de moyens disponibles, raison pour laquelle, Mme Pavet souhaiterait en savoir davantage sur cellule de veille et sur le budget précis dont celle-ci :10 ou 14 millions, interroge la députée ?

S'appuyant sur le texte du vadémécum, la parlementaire rappelle que l'attribution de cette aide via la Cellule de veille, ne dépassera pas 50% ou 70% de la différence entre les charges énergétiques de l'exercice pour lequel la demande a été déposée (2022 ou 2023) et celle de l'exercice 2019 ». Il n'est donc pas tenu compte des autres types de dépense qui ont également explosé avec la crise énergétique. Et qu'une part importante (30 et 50%) de l'augmentation des frais énergétiques reste à charge des opérateurs ce qui représente un montant énorme allant de 100.000€, 200.000€ voire 400.000€ obligeant ainsi les opérateurs qui ne disposent d'aucune réserve à sabrer dans les rémunérations ou encore à sacrifier une partie de sa programmation. Pointant les règles administratives régissant ces aides, la députée relève que toujours d'après le vadémécum : « un opérateur qui utiliserait une partie de l'aide de la cellule de veille pour, par exemple, rémunérer son personnel, sera sommé de rendre l'argent qu'on lui aura donné », quel est l'intérêt d'avoir mis en place une cellule de veille sensée permettre la préservation de certains lieux culturels si ceux sont vidés de leurs travailleurs et travailleuses » se demande la parlementaire. Pour Mme Pavet, l'argent de la culture va à Energie. Elle développe son raisonnement à la lumière des actions menées par le collectif Trop is te veel qui a rassemblé récemment (Mont des Arts) des étudiants, des syndicalistes, des associations ainsi que des travailleurs et des travailleuses du secteur venus délivrer les messages suivants : “Keep the culture hot” ou encore “Nos subventions pour qui ? Pas pour Engie”, car selon elle, le coeur du problème réside bien là, le Gouvernement a débloqué 19 millions d'euros en termes d'indexation, 6 millions d'euros d'aides énergie et 10 millions d'euros pour la cellule de veille soit un montant

total de 35 millions d'euros qui seront insuffisants et qui iront directement dans les caisses d'énergie, explique la commissaire.

Le collectif qui porte cinq revendications liées à la crise de l'énergie s'inquiète des annonces de fermetures de lieux culturels suite à l'augmentation des prix de l'énergie. De plus, "les artistes craignent de perdre encore du travail parce que le budget des salles de spectacle est « mangé » par le budget énergie. Les écoles supérieures d'art abandonnent les rénovations prévues et manquent d'espaces adaptés pour accueillir les étudiants durant l'hiver."

Le collectif dénonce aussi que les subsides versés au secteur culturel ne seront pas utilisés pour le développement culturel comme il se devrait, mais pour enrichir les poches de quelques multinationales.

Si les prix de l'énergie avaient été bloqués comme le demande le PTB depuis mars dernier l'argent public versé par la Fédération Wallonie-Bruxelles servirait à financer des projets culturels plutôt qu'à « engraisser Engie » martèle la députée qui regrette qu'aucun parti de la majorité n'a soutenu la résolution que le PTB a déposée le 26 octobre pour tenter d'obtenir le blocage des prix.

Poursuivant son exposé, Mme Pavet évoque ensuite le décret des arts de la scène qui ouvre l'accès aux subventions à de nouvelles disciplines (l'humour et l'improvisation), la parlementaire aimerait savoir si des moyens financiers ont été prévus en vue de subventionner ces deux disciplines, car la députée n'en trouve pas trace dans le budget à l'examen ?

S'agissant des arts plastiques et plus spécialement du projet pilote en lien avec les rémunérations dans le secteur des arts plastiques, la commissaire demande à quoi serviront les 200 000 euros prévus dans le cadre de ce projet pilote. Rappelant que la Chambre de concertation des Arts plastiques a remis son avis sur la grille de rémunération de la FAP en juillet dernier, elle souhaiterait savoir si celui-ci a été pris en compte ? De quelle manière les opérateurs actifs dans le secteur des arts plastiques appliqueront concrètement cette grille interroge Mme Pavet ?

Sur la mise en place d'une nouvelle édition d'appels à projets « Un futur pour la culture » pour un montant d'1,5 million d'euros. Elle demande pourquoi le montant de cette troisième édition est-il deux fois plus faible que lors des éditions précédentes dont le total s'élevait plus au moins à 3 millions d'euros ? Pour rappel, la députée explique que lors de la première vague d'appels à projets. Un futur pour la culture, seul 1 projet sur 4 en moyenne avait été retenu. Combien de personnes risquent donc d'investir du temps en pure perte dans l'espoir d'obtenir une part de million et demi s'interroge la commissaire ?

S'appuyant sur exposé général qui mentionne de la poursuite du renforcement de l'accessibilité des musées au travers de la gratuité pour les publics scolaires. Elle aimerait avoir des précisions sur la mise en place de cette gratuité ?

S'agissant des moyens réservés au réseau PoinCulture qui perd 1,2 million en 2023 et perdra 1,2 million supplémentaire l'année suivante, Mme Pavet estime que les conséquences du démantèlement du réseau sont dramatiques en termes d'accès à la culture et d'emploi dans le secteur culturel. Elle qu'en juillet dernier, il était question que six lieux culturels ferment définitivement leurs portes d'ici la fin de l'année. Pour elle, ces fermetures signifient aussi la suppression de près de la moitié des 76 ETP de PointCulture. Elle aimerait en savoir davantage sur la situation actuelle de ce réseau et pour cela pose les questions suivantes à Mme la ministre :

- Qu'en est-il aujourd'hui ?
- Combien de lieux ont fermé jusqu'à présent ?
- Combien de lieux supplémentaires fermeront encore cette année et l'année prochaine ? Les collections ont-elles été préservées jusqu'ici ?
- Pour combien de temps ?

Abordant ensuite le volet relatif aux droits des femmes, Mme Pavet rappelle le contexte dans lequel s'est déroulée la récente mobilisation nationale contre les violences faites aux femmes organisée par la Plateforme Mirabal Belgium. Cette mobilisation avait pour objectif principal de sensibiliser le grand public, mais surtout de rappeler aux différents exécutifs du pays leurs responsabilités dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Car à ce jour, signale la Parlementaire, la Belgique ne remplit toujours pas les engagements fixés par la convention d'Istanbul, y compris à l'endroit de la Communauté française et l'intervenante de déplorer le manque de moyens pour venir en aide aux nombreuses victimes de ces violences.

Elle regrette qu'aucun nouveau montant hors indexation, n'est prévu en 2023, alors des moyens supplémentaires de secteur auraient permis de renforcer le volet « femmes » et pense notamment aux initiatives suivantes :

- à la ligne d'écoute SOS Viol : qui n'est toujours pas disponible 24h/24 et 7J/7 ;
- au Plan Sacha (lutte contre la violence en milieu festif) : qui ne compte toujours qu'un équivalent temps plein et demi et « reconduction "éventuelle" de la convention ».

Elle rappelle aussi que plusieurs mesures du votre Droits des femmes n'ont pas encore été réalisées. 75 % des 33 mesures prévues par le plan visant à lutter contre les violences seraient réalisées ou en cours de réalisation, mais les précisions et les

détails manquent cruellement dans ce dossier (quelles mesures, quelle proportion est effectivement réalisée au sein de ces 75 % ? Dans l'espoir que le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre permettra bientôt d'y voir plus clair, elle aimerait savoir quelles mesures seront concrétisées en 2023 ainsi que le montant budgétaire pour chacune de ces mesures.

Intervenant sur le secteur de l'enfance durement impacté par la crise énergétique **M. Dupont** quant à elle indique que pour faire face à la hausse des prix, des accueillantes sont contraintes d'augmenter leurs tarifs, mais les moyens débloqués par le Gouvernement ne permettent pas de répondre aux besoins réels, car l'aide forfaitaire de 200 euros par place ne suffit à compenser la hausse subie. Il illustre son propos en rapportant le témoignage d'une accueillante d'enfants expliquant que pour « remplir sa cuve de mazout aujourd'hui, elle doit déboursier 2600 euros contre 1200 en 2020 », l'aide de 800 € allouée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne représente donc moins d'un tiers du montant de la facture, insiste le député PTB.

Évoquant ensuite les difficultés auxquelles font face les milieux d'accueil, le même député relaye cette fois le témoignage d'une directrice de crèche pour qui l'aide de 200 € par place (2 200 euros) même pas sa dernière facture de mazout ». Pour lui, cette crise met en péril tout le secteur puisque de nombreuses accueillantes souhaiteraient arrêter leur activité professionnelle. Certaines crèches Néokids ont récemment et responsables de crèches annoncent vouloir cesser leurs activités ce qui pourrait impacter plus de 2 000 familles, sans parler des quinze crèches Néokids qui ont récemment fait faillite(15) ou encore de celles qui annoncent régulièrement leur intention de fermer. Inquiet pour le secteur de la petite enfance, le commissaire pose les questions suivantes à Mme la ministre :

- quand les aides forfaitaires seront-elles versées ?
- quelle stratégie a été mise en œuvre pour permettre à toutes les structures de prendre connaissance de l'existence de la cellule de veille et des modalités pour bénéficier de son aide ?
- de quelle manière sera calculée l'aide fournie par la cellule de veille ?
- est-elle aussi limitée à un pourcentage maximum de la différence entre les frais énergétiques de 2019 et ceux de 2022 ou 2023 ?
- d'autres aides sont-elles envisagées ?

Pour terminer sur ce point, M. Dupont tient à insister sur la pénurie des places d'accueil qui semble s'aggraver encore davantage puisque 62 % des enfants de moins de trois ans ne « trouveraient » pas de place en crèche, selon lui. À cet égard, le député précise que certaines crèches reçoivent des appels tous les jours de parents désespérés, à la recherche d'une place. Par ailleurs, beaucoup de parents surtout des mères, doivent même renoncer à leur emploi ou encore « sacrifier » une partie de leur

salaire, faute de place pour leur enfant. Il demande à la ministre d'expliquer pour quelles raisons celle-ci n'a pas débloqué le nécessaire au financement des 2000 places supplémentaires annoncées récemment ?

Sur le volet « Médias, M. Dupont se réjouit de la reprise de la concertation avec les syndicats après deux années de lutte sociale avec notamment des arrêts de travail et des plaidoyers appelant la ministre à respecter le Statut des agents afin de pouvoir avancer sur le dossier des pensions délaissé depuis plus de 20 ans. Constatant qu'en dehors de l'indexation, aucune augmentation n'est prévue en la matière, le député demande à la ministre des précisions complémentaires.

Constatant une diminution des moyens budgétaires réservés à la presse écrite dont le montant passe de 15.406 à 13.953, M. Dupont exprime son étonnement par ce secteur a récemment réclamé des fonds supplémentaires pour faire face aux changements d'habitude des lecteurs et des jeunes l'obligeant ainsi à réussir rapidement sa transition numérique rappelle le parlementaire qui demande à la ministre de préciser sa position en la matière.

M. Dupont clôt son intervention générale par une note positive relative au CCA qui voit sa dotation enfin indexée, sachant que cette indexation est destinée avant tout à compenser l'inflation de 2022 et 2023. L'intervenant se demande si celle-ci rattrape-t-elle le retard accumulé durant les 10 années de non-indexation. Il pose les questions suivantes à la ministre :

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'indexation automatique pour cette dotation ?
- Aussi, est-il prévu que cette dotation serve à financer des formations contre les violences sexistes dans le milieu du cinéma ?
- Et quelle part de cette dotation servira à financer la réalisation de films en conditions légères ?

Pour M. Gardier, les artistes et la culture de manière générale méritent la plus grande considération au regard des émotions qu'ils se chargent de véhiculer.

Le commissaire constate d'abord que la structure budgétaire de la Culture fait l'objet, à l'occasion de cet initial 2023, d'une profonde révision qui s'inscrit dans un chantier entamé les années précédentes et qui vise à améliorer la gouvernance budgétaire, pour rendre plus transparente la gestion financière dans le domaine culturel.

Ce chantier s'est notamment traduit par la mise en place non seulement des éléments de la définition d'enveloppes budgétaires par nature de dépenses (aide ponctuelle, convention, contrat-programme, etc.), mais aussi par l'usage des arrêtés et engagements pluriannuels, dont la pratique est désormais systématique en 2023 pour l'ensemble des conventions et contrats programmes du secteur culturel. Le

recours à des arrêtés et des engagements pluriannuels assure à la fois un meilleur respect du décret WBFfin, davantage de sécurité juridique sur les engagements réels de la FWB et une simplification administrative importante (un seul arrêté pour toute la durée de la convention ou du contrat programme, plutôt que des arrêtés annuels), et enfin des délais de liquidation des subventions réduits.

Il énonce ensuite les principes directeurs de cette réforme de la structure budgétaire. Premièrement, une réorganisation et une simplification du budget concrétisées par la fusion des six DO relatives à la culture (DO 20, 21, 22, 24, 27 et 28) en une DO unique (DO20). À l'intérieur de cette nouvelle DO20, le député relève la création de 8 programmes (1 programme opérationnel et 7 programmes fonctionnels/sectoriels) à la place des 30 programmes existants dans la précédente structure. Il évoque encore la réduction du nombre d'articles de base (AB) relatifs à la culture, passant de 221 à 76 AB. Deuxièmement, une approche cohérente et systématique pour les programmes et articles de base. Troisièmement la volonté d'un usage limité des articles de base nominatifs. Quatrièmement, une centralisation des frais de fonctionnement

Le commissaire conclut que cette révision de la structure budgétaire a pour principaux objectifs de répondre aux difficultés qui étaient constatées avec l'ancienne structure, à savoir, une granularité trop importante, des logiques distinctes, une grande complexité, des AB hybrides, des frais de fonctionnement multiples et des difficultés de pilotage.

Encore plus concrètement, cette réforme constitue un changement majeur, et oser initier une telle réforme dans le contexte budgétaire et énergétique que nous connaissons relève du courage politique pour lequel l'intervenant félicite l'ensemble du Gouvernement. Il note encore que le Gouvernement a décidé de joindre à l'exposé général des « tableaux de réconciliation ». Néanmoins, tout en mettant les éléments de bonne volonté affichés par le Gouvernement, il déclare que les techniques de transcodification et de mapping que le Gouvernement a adjoint à l'exercice de la lecture parlementaire du budget a rendu l'exercice particulièrement complexe.

Il espère qu'après un certain rodage, l'efficacité de l'exercice s'améliorera avec le temps alors qu'une telle simplification de l'affectation des crédits à l'intérieur de ces enveloppes budgétaires pourrait prêter à confusion. Dès lors, il demande à la ministre quels sont les motifs ayant conduit à une drastique diminution du niveau d'information dans les exposés particuliers de ce budget ? Pensant qu'une telle modification de la structure budgétaire amènera une plus grande marge de manœuvre dans l'attribution des budgets, l'orateur déclare que la commission veillera à en contrôler davantage la répartition. En effet, à partir du moment où les bénéficiaires des subventions ne sont pas mentionnés dans les exposés particuliers, comment est-il possible d'avoir une vue claire sur les mouvements (à la baisse ou à

la hausse) à l'intérieur de cette enveloppe et de quelle manière serait-il possible d'améliorer cet élément à l'avenir ?

Pour illustrer son propos, le député cite quelques exemples. Dans le Programme Arts Vivants : au sein de la DO 20, dans le Programme 2 'Arts vivants', on constate que les conventions et contrats-programmes relatifs aux arts vivants sont désormais tous regroupés au sein d'une grande enveloppe globale « Arts vivants », et ce pour un montant d'un peu plus de 50 millions euros. Or, aucune précision ne permet de savoir quelle est, à l'intérieur de ce Programme 2 'Arts vivants', la part réservée aux différents domaines des arts vivants (théâtre, danse, cirque, humour, etc.). Cette information est pourtant centrale. Sans celle-ci, il est impossible de connaître l'évolution du montant consacré d'année en année au théâtre, par exemple. Le souci est d'autant plus grand que cette enveloppe Programme 2 'Arts vivants' est destinée à honorer pas moins de 160 contrats-programmes.

D'autant que les montants en jeu sont loin d'être anecdotiques. En effet, à l'Initial 2023, l'AB 33.00.20 Conventions et contrats-programmes indexés dans le domaine des arts vivants voit ses moyens d'action passer de 22.076.000 € à 7.578.000 € et ses moyens de liquidations passer de 43.817.000 € à 50.327.000 €. Malheureusement, l'exposé particulier ne fournit aucune précision puisqu'il se contente d'indiquer que « Ces crédits sont destinés à honorer les quelque 160 contrats-programmes 2018/2022 passés avec les opérateurs des domaines du théâtre, de la danse, des arts forains, du cirque et de la rue, du conte et de l'interdisciplinaire ».

Au-delà des difficultés de lisibilité pour les parlementaires, M. Gardier craint que les secteurs culturels ne se retrouvent pas non plus dans cette approche qui pose question en termes de transparence et de contrôle démocratique.

M. Gardier évoque ensuite les principaux mouvements budgétaires qu'il entend souligner au nom de son groupe politique.

La confection du budget 2023 dans le contexte des crises qui se succèdent est un exercice délicat tant il est compliqué de prévoir les besoins à venir, tout en poursuivant la mise en place des politiques prévues par la déclaration de politique communautaire, et ce dans un contexte budgétaire et financier complexe. Nul besoin de rappeler que la forte inflation liée à la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt et la réduction attendue de la croissance font peser de nombreuses incertitudes sur l'avenir. Le Gouvernement a toutefois relevé le défi, en présentant « un budget de résistance et d'espoir ». En effet ce budget est marqué par la volonté ferme du Gouvernement d'être aux côtés de ses secteurs inquiets, notamment face à l'augmentation des factures énergétiques. Le Gouvernement apporte ainsi des réponses concrètes et adaptées aux différentes situations afin de leur permettre de résister aux augmentations, sans remettre en cause leurs missions.

L'intervenant cite ensuite quelques mesures de soutien dans le cadre de la crise énergétique s'articulant principalement autour de deux mesures. Premièrement, via l'application de l'index prévu dans les différentes compétences de la Fédération. En culture, les conventions et les contrats-programmes des opérateurs ont été indexés, comme le prévoit la réglementation. Cela représente un montant supérieur à 30 millions d'euros. Deuxièmement, il s'avère que ces mécanismes d'indexation ne sont pas toujours prévus par les décrets ou les conventions, ou qu'ils peuvent s'avérer insuffisants pour répondre à l'augmentation des coûts énergétiques. C'est pourquoi un deuxième dispositif a été mis en place. Il s'agit de la constitution d'une enveloppe de 150 millions d'euros en 2022 et en 2023, afin de venir en soutien des secteurs de la Fédération qui font face à une augmentation des charges, mettant en péril leurs missions.

Il déclare que les modalités précises d'affectation de cette enveloppe sont en cours de discussion, mais elles seront principalement constituées, d'un côté, de soutiens forfaitaires directs, et de l'autre, d'enveloppes de veille visant à aider les opérateurs qui en ont le plus besoin, de manière ciblée.

Au sein de ces 150 millions, les moyens suivants sont prévus pour la culture : 6 millions d'euros pour des aides forfaitaires, selon des modalités qui restent à définir, et 10 millions d'euros pour une cellule de veille. En complément des montants qui sont d'ores et déjà répartis entre les différents secteurs, une enveloppe de 40 millions tous secteurs confondus sera répartie ultérieurement par le Gouvernement, en fonction de l'évolution de la crise et des besoins des opérateurs. Il convient de saluer cette approche qui permet à la fois une réponse à court terme, mais également de s'inscrire dans une réponse plus structurelle. Il faut insister sur le caractère historique de l'effort financier proposé par le Gouvernement.

M. Gardier demande à la ministre faire un point complet sur les montants prévus pour les aides prévues pour faire face à la crise énergétique. Qu'en est-il de leur liquidation ? Quand interviendra-t-elle ? Quels sont les échanges en cours avec le secteur sur cette question ?

Il poursuit sur d'autres mouvements en matière de culture. En effet, au-delà des mécanismes d'indexation, le budget de la culture a vu une nouvelle fois son budget augmenter au travers de politiques nouvelles pour un montant de 7.9 millions d'euros dont 4,3 millions structurels et 3,6 millions ponctuels. Ces moyens supplémentaires visent principalement les politiques suivantes :

Premièrement, la constitution d'une provision destinée à financer les besoins nouveaux identifiés en cours d'année et notamment un nouvel appel à projets "Un futur pour la culture" pour 2,9 millions d'euros. M. Gardier souhaite connaître le montant précis budgétisé pour le nouvel appel à projets "Un futur pour la culture". Quand cet appel sera-t-il lancé ? Qu'en est-il de ce nouvel appel à projets ?

Deuxièmement, l'augmentation de près d'un million d'euros dans les secteurs socio-culturels afin de renforcer leurs actions, dans une perspective de mise en œuvre des droits culturels sur le territoire et d'accessibilité à la culture. Ce renforcement se fait au travers de l'amplification des dispositifs suivants : la poursuite du refinancement de la lecture publique entamée en 2021 en vue du plein financement du décret Lecture publique (658.000euros) d'une part et la poursuite du refinancement du secteur des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques Artistiques en Amateur au travers de montées de catégories et de nouvelles reconnaissances (329.000 euros) d'autre part.

M. Gardier souhaite obtenir plus d'informations concernant ces deux refinancements.

Troisièmement, l'augmentation du financement du secteur des Musées (+ 1,1 million d'euros) via le renforcement des subventions en vue du renouvellement de conventions et de nouvelles reconnaissances pour 818.000 euros. M. Gardier souhaite disposer de plus d'informations concernant les nouvelles reconnaissances. Il épingle aussi la poursuite du renforcement de l'accessibilité des musées au travers de la gratuité pour les publics scolaires, entamé en 2021 pour 283.000 euros.

Quatrièmement, le renforcement des aides à la création dans le secteur des Musiques en vue de la mise en œuvre du contrat de filière et en application du Décret Arts de la scène, qui prévoyait une augmentation du montant des dispositifs de soutien aux artistes pour 815.000 euros. À ce propos, il souhaite également obtenir plus d'informations concernant ces nouvelles reconnaissances et sur ce projet de contrat de filière.

Cinquièmement, le développement d'un soutien au secteur des jeux vidéo pour 700.000 euros. M. Gardier souhaite obtenir plus d'informations concernant ce soutien. Quelle forme prendra-t-il précisément ? Et quelles activités précises seront concernées ?

Sixièmement, la poursuite du financement du PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique) en vue de la mise en œuvre de l'optimisation de l'offre culturelle pour 626.000 euros. Le député souhaite savoir comment se déroule l'opérationnalisation du PECA ?

Septièmement, le renforcement du financement du secteur de l'éducation permanente pour près de 600.000 euros en vue notamment de permettre de nouvelles reconnaissances à durée déterminée et le soutien à des projets ponctuels.

Huitièmement, le renforcement du financement du secteur des Arts plastiques et numériques pour plus de 500.000 euros via :

- Le soutien du projet FWB à la Biennale de Venise 2024 pour 175.000 euros

- Le renforcement des aides pluriannuelles en vue du renouvellement de convention et de nouvelle reconnaissance pour 131.000 euros
- Le développement d'un projet pilote en vue du renforcement des rémunérations des artistes du secteur pour 200.000 euros.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations concernant ce projet pilote ?

Neuvièmement, concernant les plasticiens. Ceux-ci revendiquent depuis longtemps un financement adéquat de leur travail invisibilisé. Pour rencontrer les spécificités de leur secteur, la Fédération des arts plastiques (FAP) avait d'ailleurs élaboré une grille de rémunérations qui intègre notamment un droit de monstration. Il demande à la ministre ce qu'elle a décidé ?

Dixièmement, le financement de l'accompagnement du secteur culturel dans le cadre de la transition écologique à travers le renouvellement du Museobus pour 504.000 euros. L'orateur demande en quoi le Muséobus relève de la transition écologique. Existe-t-il un rapport d'activités des activités du Museobus ? Combien de personnes fréquentent-elles chaque année le Muséobus ? À combien s'élèvent les frais de fonctionnement du Muséobus ?

Passant désormais aux infrastructures culturelles, le député constate que la dotation au SACA « Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière » est stable à 15,5 millions d'euros en 2023. Avec une mobilisation complémentaire des réserves de 4,5 millions, ces moyens s'élèvent à 20 millions et pourraient permettre notamment une subvention exceptionnelle complémentaire pour Le Vilar (nouveau nom de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, à Louvain-La-Neuve) et 5 millions pour l'abbaye de Forest.

Au niveau du parc immobilier, ce sont près de 8,5 millions qui seront investis dont 2 millions au domaine de Mariemont et 1,3 million pour la rénovation de la Rotonde et de l'espace d'accueil du Botanique à Bruxelles.

Plus globalement, M. Gardier demande à la ministre de faire la clarté sur les montants consacrés aux infrastructures culturelles. À combien s'élèvent-ils dans l'Initial 2023 ? À quels projets seront-ils affectés en 2023 ? Au sein de quels programmes et AB sont-ils logés ?

Qu'en est-il du dossier du Grand Théâtre de Verviers ? Quid du Vilar à Louvain-La-Neuve ?

Il souhaite également interroger la ministre sur l'appel à projets visant la rénovation énergétique des infrastructures culturelles. Pour rappel, dans le cadre plus large du Plan de relance, 48 millions d'euros de la manne totale de 495 millions annoncée, seront dédiés à la rénovation de bâtiments publics à vocation culturelle. Afin de déterminer les bénéficiaires de cette aide à la transition énergétique, la

ministre a organisé un premier appel à projets à destination des bâtiments culturels n'appartenant pas à la FWB dont les 64 bénéficiaires ont été prévenus début septembre. Ce sont 32 millions d'euros qui seront répartis entre 37 projets de rénovation globale et 27 projets de rénovation ponctuelle. Les travaux seraient à réaliser avant le 30 juin 2026. En septembre, la ministre a indiqué que, d'ici la fin de l'année, les 16 millions restants seront attribués à la suite d'un deuxième appel à projets à destination des infrastructures dont la FWB est propriétaire.

L'orateur demande à la ministre de faire un point complet sur ce dossier et de lui communiquer la ventilation des 32 millions d'euros qui viennent d'être attribués. Cet appel à projets était-il ouvert aux infrastructures à vocation culturelles non subventionnées ? Dans l'affirmative, combien de ces dossiers ont été retenus ? Quels critères ont prévalu dans le choix des bénéficiaires de ces aides énergétiques ? M. Gardier demande encore des précisions sur le second appel à projets en matière, notamment, les critères de sélection et l'échéancier ? Selon ses informations, on tournerait autour de 350 pour ces deux types de contrats.

Le même commissaire aborde à présent le renouvellement des contrats-programmes. Il lui revient des nombreux échanges avec le secteur que de nombreux responsables du secteur culturel se posent beaucoup de questions concernant le renouvellement des contrats-programmes notamment quant au timing du renouvellement des contrats-programme ou quant au budget total qui sera disponible. M. Gardier ose espérer qu'à partir du moment où il a été décidé de permettre la reconnaissance de nouvelles disciplines telles que l'humour, l'improvisation, ou encore les marionnettes, les moyens destinés à ces secteurs ne seront pas déviés au détriment d'autres secteurs d'ores et déjà reconnus. Il demande à la ministre de le lui confirmer. Par ailleurs, dans la nouvelle structure budgétaire, on ne voit pas apparaître le secteur de l'humour. Comment cela s'explique-t-il ? Est-il prévu de dégager des moyens pour ce secteur en 2023 ? Quels seront les moyens budgétaires alloués au financement des contrats-programmes ? Où se trouvent ces montants ? La ministre peut-elle faire un point complet sur le dossier « contrats-programmes » ? M. Gardier demande encore à la ministre de lui apporter des précisions quant au nombre de dossiers actuellement en cours, que ce soit en matière de contrats-programmes ou en matière de contrats de service ?

Sur la culture non subventionnée, M. Gardier rappelle que certains ont parfois émis des réticences à l'idée d'apporter une aide à la culture non subventionnée. S'il ne fait pas de doute que la culture subventionnée doit être aidée – ce que le Gouvernement a fait dès le début de la crise du covid - il importe au député et à son que personne ne soit laissé au bord du chemin. Il lui semble essentiel de rappeler que les opérateurs culturels non subventionnés sont eux aussi confrontés à la crise énergétique.

Il demande à la ministre quelles réponses elle entend apporter aux inquiétudes des représentants de la culture non subventionnée.

Mme Durenne déclare que l'ajustement du budget 2022 de l'Enfance apporte quelques corrections techniques, principalement via des indexations aux différentes dotations de l'ONE, et ce, pour un montant total de près de 40 millions d'euros. L'exposé général mentionne également 10 millions d'aides directes, et notamment un forfait de 200 euros par place pour les différents opérateurs de l'accueil de la Petite enfance. Concernant l'ONE, sur les 40 millions supplémentaires, alors que - comme signalé - près de 36 millions sont consacrés à l'indexation de la dotation, l'oratrice relève que des dotations spécifiques sont augmentées, comme celle de l'informatique, à concurrence d'1,5 millions. Elle épingle aussi le passage au statut des accueillantes conventionnées, les initiatives accompagnant la réforme des rythmes scolaires, les politiques nouvelles de l'ONE, etc. Dans le programme Politique accueil de l'Enfance, la députée pointe encore un transfert de 20 000 euros des subventions relatives à la politique de l'enfance vers les projets dans le domaine des droits des femmes. S'agit-il de projets avec l'enfance et la maternité ? Sinon, pourquoi prendre ces crédits dans cet article budgétaire ?

Mme Durenne salue la volonté du gouvernement de maintenir le maintien des activités de tous les secteurs de la FWB via ces indexations, mais également à travers le double dispositif spécifique d'aides directes et des cellules de veille, notamment celle des milieux d'accueil de l'enfance provisionnée à concurrence de 5 millions d'euros.

Concernant l'Initial 2023, Mme Durenne note qu'à côté des mesures gouvernementales visant à maintenir les activités de tous les secteurs de la FWB face à la crise énergétique, des politiques de refinancement se poursuivent dans le secteur spécifique de l'Enfance. L'indexation porte la dotation principale de l'ONE à près de 500 millions d'euros, mais des crédits sont ajoutés pour des politiques nouvelles sur base de l'annexe 6 au contrat de gestion de l'ONE. La commissaire demande à la ministre de détailler plus avant ces politiques nouvelles. Concernant le programme Politique accueil de l'Enfance, elle constate que 1000 euros sont prévus pour des subventions facultatives et demande à la ministre des explications. De même pour ce qui concerne une subvention relative à la politique de l'enfance diminuée de 22 000 euros.

Elle conclut que ce budget initial 2023 témoigne vraiment de gros effort dans le domaine de l'Enfance malgré une situation financière difficile, et elle souligne encore la nouvelle présentation budgétaire de l'ONE beaucoup plus claire et lisible que la précédente, de même que pour le plan SEMA et les crèches d'entreprises.

Sur les droits des femmes, Mme Durenne constate là aussi que les augmentations sont liées à l'indexation, à savoir 37 millions d'euros pour les

collectifs d'associations luttant contre les violences faites aux femmes et les collectifs d'associations œuvrant pour une meilleure représentativité des femmes dans les politiques culturelles. Elle pointe encore la réallocation des moyens entre articles budgétaires pour rencontrer les priorités, et les politiques de 2023 liées aux campagnes de prévention et de sensibilisation. Citant la mobilisation annuelle contre les violences faites aux femmes ayant eu lieu le weekend dernier, la députée s'inquiète qu'on dénombre encore 20 féminicides commis en Belgique depuis le début de l'année alors qu'il ne s'agit que de chiffres officiels.

Rappelant que les actions menées en FWB en termes de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes figurent dans l'annexe 1 du Plan droit des femmes comprenant 33 mesures et des sous mesures qui couvrent 68 projets, Mme Durenne relève que le budget consacré au secteur associatif en FWB a augmenté de 50 % depuis le début de la législature pour atteindre 1,5 millions d'euros, ce qui démontre la volonté et les efforts du gouvernement pour réduire les inégalités de genre. La commissaire cite encore le projet alter-égales 2023 pour un montant de 350 000 euros qui portera spécifiquement sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle demande à la ministre quels projets seront menés en 2023 dans le champ de cette compétence et quels seront ses axes de travail prioritaire.

La députée interroge également la ministre sur les travaux de la conférence interministérielle droit des femmes dont le but est de s'attaquer à des problématiques se situant à l'intersection des compétences de plusieurs entités et de lancer des réformes en profondeur. Quelles sont les conclusions de la réunion de la CIM du 16 novembre dernier et quelles sont les priorités définies pour la nouvelle présidence qui s'ouvre ? Quels sont les liens avec le Plan piloté au sein de la FWB ? Comment les associations de promotion des droits des femmes sont-elles associées aux travaux ? La note de vision a-t-elle été adoptée ? Quels en sont les contours ?

M. Maroy relève à son tour que dans le secteur des Médias, les mouvements sont essentiellement liés à l'indexation, soit 46 millions par rapport à la dotation de base de la RTBf, 449 000 euros pour le CSA, 2 969 000 euros pour la dotation au centre de cinéma et de l'audiovisuel avec des moyens complémentaires qui permettent de renforcer à hauteur de 2 millions le budget de la commission de sélection des films, d'augmenter ainsi les barèmes de la création cinématographique, et d'augmenter de 800 000 euros le soutien aux opérateurs audiovisuels. Il pointe encore une augmentation d'un peu plus d'un million d'euros prévus au profit des médias de proximité et une augmentation d'1.184.000 euros pour l'aide à la presse quotidienne écrite francophone.

S'agissant de la RTBF, la hausse de 46 millions procède de l'application du mécanisme contenu dans l'actuel contrat de gestion, ainsi les 13,4 millions d'indexations (+2%) qui figurent dans l'ajustement 2022 sont le résultat de cette

indexation, le reste constituant l'indexation de 2023 (+ 2%). Il demande si le prolongement de ce mécanisme d'indexation +2% en 2023 procède d'une décision politique alors que le nouveau contrat de gestion est attendu en principe pour janvier 2023.

Concernant l'ajustement, il rappelle qu'une provision de 2 millions d'euros avait été constituée pour compenser la réduction de la publicité. Qu'en est-il advenu ? Évoquant le nouveau contrat de gestion de la RTBF, et les recommandations communes de la majorité, certes non contraignantes, mais utiles pour montrer le chemin au gouvernement, l'intervenant constate que les négociations avancent au sein du gouvernement. Il semble ainsi que l'on s'oriente vers une interdiction des publicités relatives aux énergies fossiles. Qu'en est-il exactement ? Qu'en sera-t-il des produits et des services dérivés des énergies fossiles telles que les croisières, les voitures, etc. ? Qu'en est-il des publicités sur le non-linéaire développé sous l'ancien contrat de gestion (Auvio), qu'est-il prévu dans la version négociée avec la RTBF ?

Sur le soutien à la production indépendante, le député se réjouit de constater que le contrat de gestion prévoit une augmentation progressive des investissements comme son groupe le recommandait (passant de 3,9 à 5,75 % de la dotation, soit une augmentation cumulée de 32 millions sur la durée du nouveau contrat de gestion). Par ailleurs, M. Maroy se dit surpris de la ventilation des moyens entre programme de stock (minimum 70% dans l'actuel contrat de gestion) et programme de flux (30%) dont le plafond maximum serait supprimé. Qu'en est-il réellement de la nouvelle répartition ? L'intervenant insiste sur le fait que ces productions génèrent un écosystème et font vivre un ensemble de personnes.

M. Maroy en vient aux relations problématiques entre les éditeurs de presse écrite et la RTBF qui met à disposition gratuitement des informations sur son site internet et sur son application. Il lui semble normal que les médias se croisent : en effet, la presse écrite développe elle-même de plus en plus de contenus audiovisuels et des balises existaient bel et bien dans le contrat de gestion actuel, mais elles étaient insuffisantes. Selon les informations dont le député dispose, il semble désormais acquis que 60 % des articles devront comporter un lien vers un contenu audiovisuel (radio ou télé) datant de moins de 15 jours, et il serait aussi question que la RTBF mette des espaces de publicité gratuite à disposition des éditeurs de presse écrite. Il y aurait ; dans les articles proposés, des liens vers d'autres articles rédigés par les médias de presse écrite. L'orateur demande à la ministre ce qu'il en est exactement.

Sur la parité et la diversité, le nouveau contrat de gestion tendrait à rendre la RTBF exemplaire en la matière. M. Maroy met toutefois en garde contre un dogmatisme excessif qui pourrait porter atteinte à la liberté d'informer. Il se demande ainsi, pour la présentation du JT, s'il l'on ne sera pas amené à supprimer des présentatrices puisqu'elles sont actuellement majoritaires (4 femmes et 2

hommes). M. Maroy est plus sceptique quant à la mise en œuvre d'une stricte parité dans les contenus d'information. Va-t-on procéder à des comptages systématiques poussés et généralisés dans tous les programmes, dans chaque reportage, lors de chaque micro-trottoir afin d'assurer que la parité est chaque fois atteinte ?

Sur les taux de contribution à la production audiovisuelle de la FWB, le député rappelle qu'actuellement, le taux maximal dans le décret SMA est fixé à 2,2% pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 20 millions d'euros. C'est peu, mais il lui paraît dangereux de relever trop fortement et trop rapidement les contributions. Ceci dit, il rejoint la ministre dans son objectif de relever progressivement les ambitions. Il lui semble par ailleurs qu'il faudra agir en activant d'autres soutiens. Rappelant par exemple que les productions de Netflix veulent du contenu qui intéresse le public au-delà de la FWB, M. Maroy demande à la ministre de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Sur l'éducation aux médias, il lui paraît fondamental de fournir aux jeunes et aux citoyens plus âgés des outils adéquats en vue de maîtriser la technologie numérique et d'aiguiser leur esprit critique. À ce propos il souhaite savoir où en est la concrétisation du plan Education aux médias, ambitieux et transversal, qui avait été présenté au cours de l'année écoulée, et dont les moyens restent stables.

M. Maroy en arrive au soutien à la presse écrite dont les moyens sont indexés. En 2023, le spending review des dépenses y inclut le secteur des aides à la presse afin d'alimenter une réforme des aides. Où en est la réflexion sur la révision du décret et de l'arrêté ministériel relatifs à ces aides ?

M. Dispa souhaite évoque le cadre budgétaire global de la FWB particulièrement négatif, bien que les recettes augmentent de façon mécanique en 2023 grâce au mécanisme de l'indexation (un milliard de recettes complémentaires, mais avec un solde négatif à financer d'un milliard d'euros également). Cette logique déficitaire s'accroît au fil du temps et va continuer à s'aggraver d'après les projections pluriannuelles, la dette grossissant de 6 milliards d'euros sur la période 2021-2026. Le total de la dette dépassera le total des recettes de la Fédération à coup sûr en 2024, voire plus tôt, avec une charge d'intérêt dépassant bientôt les 2%. L'orateur se dit surpris de la façon dont la majorité s'accommode de ces évolutions extrêmement préjudiciables à terme à l'institution et aux secteurs qui en dépendent.

Sur le produit de la vente des fréquences analogiques, plus particulièrement sur la vente de la 5G, l'intervenant rappelle qu'il était prévu de répartir ces recettes qui s'annoncent très importantes avec les entités fédérées. Or aucune recette n'est inscrite ni en 2022, ni en 2023. Il demande à la ministre ce qu'il en est des négociations avec le Fédéral à ce sujet.

Concernant les dépenses de base de la FWB, M. Dispa rappelle qu'à l'issue du conclave budgétaire, le ministre-président avait expliqué qu'il n'y aurait pas de politiques nouvelles pour 2023 : or quelques moyens complémentaires apparaissent dans les budgets de la ministre. D'où viennent ces 8 millions très précisément ?

Pour l'essentiel, la réponse à la crise énergétique constitue la principale innovation de ces deux exercices budgétaires avec l'annonce d'un montant de 150 millions sur les deux années que M. Dispa relativise. En effet, dans cette enveloppe, 40 millions sont provisionnés sans que l'on sache à quoi ils vont servir. 48 millions sont destinés aux dispositifs de veille et constituent en réalité des aides remboursables, de sorte que 10 millions pour la culture et 5 millions prévus pour l'enfance ne sont en fait que des avances remboursables et non pas une aide pour les opérateurs confrontés à des augmentations exponentielles de leurs factures énergétiques. Finalement 16 millions seulement peuvent être considérés comme une aide véritable : 6 millions pour la culture et 10 millions pour l'enfance, ce qui est très largement insuffisants (200 euros par place d'accueil) par rapport aux besoins et ce, alors qu'il y a urgence. Il demande ce qu'il en sera de ce mécanisme de veille. Pourra-t-on basculer vers des aides réelles ? Il en va de même dans le secteur culturel où les montants sont destinés à des opérateurs conventionnés ne bénéficiant pas des indexations. Il demande à la ministre à qui profitera cette enveloppe largement insuffisante, et combien d'opérateurs seront concernés. Si des efforts seront faits par la FWB en termes d'infrastructure et de rénovations énergétiques, là encore, les enveloppes s'avèrent circonscrites et ne bénéficieront qu'à un nombre limité d'opérateurs.

M. Dispa aborde lui aussi la révision de la structure budgétaire, sans doute utile et difficile à mettre en œuvre sur le plan technique, mais dont la pertinence en matière de transparence lui paraît moins évidente. Au contraire, si la réforme va sans doute permettre de réorienter plus facilement les crédits dans le chef des gestionnaires du budget, le résultat produit n'en sera pas plus transparent pour le citoyen, pour les opérateurs et pour les parlementaires. À l'instar de M. Gardier, il illustre son propos avec l'exemple des Arts vivants où l'ensemble des informations disponibles sont à présent mélangées, rendant le travail très ardu si l'on veut comparer les montants de 2022 et de 2023, a fortiori dans la mesure où les exposés particuliers sont particulièrement laconiques à ce sujet. Dans le même ordre d'idée, le Conseil supérieur de la culture n'a pas pu rendre un avis de qualité sur ce projet de budget vu les conditions et la complexité des documents.

Sur les médias, M. Dispa souhaite savoir quelle réponse la ministre apporte au secteur des radios indépendantes qui l'ont interpellée quant aux difficultés qu'ils rencontrent malgré leur forte audience auprès du public. Quels sont les crédits disponibles de nature à rassurer ce secteur particulier ? Il interroge encore sur le futur contrat de gestion RTBF et sur la diminution de la publicité, partiellement mise en

œuvre en 2022 avec un crédit compensatoire finalement non utilisé. Il demande à la ministre d'estimer les pertes de revenus qui pourraient être engendrés par une limitation de la publicité sur la plate-forme Auvio. Comment ce manque à gagner sera-t-il compensé ?

Il rejoint les questions de son collègue Maroy sur les difficultés de la presse écrite.

Mme Goffinet insiste à son tour sur la nouvelle architecture budgétaire et l'impossibilité de pouvoir faire des comparaisons des fluctuations de crédits. Elle note que les chiffres présentés dans l'exposé général, l'exposé particulier et le document de l'ONE ne correspondent pas toujours. Elle note aussi que les documents évoquent un nouvel outil de calcul qui, une fois adopté, sera d'une grande aide pour les futurs travaux budgétaires et devrait fixer une même base de calcul pour les travaux en interne de l'ONE et avec le Gouvernement. Elle demande quand il sera opérationnel.

La commissaire constate que, dans le secteur de l'enfance 10 millions d'euros d'aide directe seront versés, dès 2022, avec notamment un forfait de 200€ par place pour les différents opérateurs de l'accueil de la petite enfance, pour les crèches subventionnées et non subventionnées, mais aussi pour toutes les accueillantes, qu'elles soient conventionnées, salariées ou indépendantes. Une enveloppe de 5 millions complémentaires est également prévue pour une cellule de veille à destination des opérateurs en difficulté financière.

Avant de revenir sur ces montants, elle évoque une observation de la Cour des comptes selon laquelle « aucune intervention pour aider le secteur de l'enfance à faire face à la crise énergétique n'est inscrite au budget de l'ONE. De même, il n'est prévu aucun crédit de liquidation pour ces aides ». Elle demande ce qu'il en est réellement.

Par ailleurs, ces montants semblent bien faibles par rapport aux besoins réels exprimés par les secteurs. Mme Goffinet demande à la ministre comment ce montant forfaitaire a été défini, comment la cellule de veille déterminera les opérateurs pouvant bénéficier d'une aide supplémentaire. Elle demande encore quand les aides directes forfaitaires seront versées.

Elle déclare encore que la crise énergétique pousse des accueillantes non subventionnées à cesser de travailler et que des crèches privées se retrouvent en grande difficulté : cela devrait encore aggraver la pénurie de places d'autant que les années Covid ont généré un léger baby-boom. Quelles sont dès lors les décisions pour permettre d'accueillir ces bébés et de faire face à la demande ?

Selon la commissaire, et d'après certains pédopsychiatres, la crise énergétique risque de faire augmenter les violences envers les enfants. Dès lors, comment

anticiper les besoins liés à cette nouvelle problématique ? A-t-elle été prise en considération dans la confection du budget ?

Elle note aussi que le budget 2023 du secteur de l'enfance est marqué par une augmentation du financement du secteur de l'enfance qui comprend l'indexation et les moyens pour la mise en œuvre des politiques inscrites dans le Contrat de gestion de l'ONE.

Elle demande à la ministre où en est la réforme « accessibilité » (participation financière des parents)? Quel en est l'impact budgétaire ? Qu'en est-il aussi de la réforme ATL annoncée pour la fin de 2022 ? Quel est le budget réservé pour 2023 ?

Mme Goffinet déplore ensuite que, depuis 2019, les services PSE sont à l'agonie. Elle souhaite connaître les perspectives d'avenir pour ce secteur face au problème de pénurie de médecins scolaires, face au manque de moyen financier empêchant de réaliser l'ensemble des missions dans une logique de santé publique.

Quant à l'accompagnement à la parentalité, il lui paraît primordial en période post-covid de ne pas le négliger. Le rapport d'activité de l'ONE montre qu'avec la crise covid, on constate une chute du nombre de femmes enceintes suivies en consultations prénatales en 2020 et 2021. Il en va de même pour les chiffres concernant les consultations pour enfants, et cela induit un problème de santé publique, car de nombreux enfants ont été non suivis. La commissaire demande ce qu'il en est de la situation vaccinale et comment « récupérer » ces familles pour les orienter et les accompagner ? Comment ces préoccupations sont-elles traduites dans le budget 2023 ?

Elle demande encore quel est le montant exact de l'enveloppe budgétaire réservée au projet « éco-crèche ».

À propos de la réforme des rythmes scolaires, constatant qu'une enveloppe de 1.500k€ est dégagée pour soutenir des initiatives visant à accompagner la réforme, elle demande toutefois ce qu'il en est de la mise en œuvre et du budget affecté à la mesure de la DPC visant à « Développer une offre de stages accessibles financièrement à tous durant les vacances scolaires en augmentant les budgets alloués aux acteurs du secteur et en garantissant des horaires qui répondent aux besoins des parents ».

La même oratrice demande encore à quoi est due la diminution, à l'ajusté 2022, de 7 315 000 euros pour la dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueils. Où en est la mise en œuvre des différents chantiers ouverts ?

Enfin, évoquant l'annonce, par la ministre Mme De Bue, d'une révision du subventionnement des infrastructures et équipements des milieux d'accueil de la petite enfance, elle demande si la ministre a été consultée à ce sujet.

Dans un autre domaine, elle constate que le plan droits des femmes poursuit son implémentation dans le paysage de la FWB avec des succès divers en fonction des secteurs et des ministres en charge de certaines mesures. Elle souhaite ainsi interroger la ministre sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de la Fédération à travers le genderbudgeting ainsi que sur le test genre. Mme Goffinet demande à la ministre quels enseignements elle tire de ces outils. Lors des discussions budgétaires, des mesures ou des ajustements sont-ils nés via ces outils ?

Concernant l'éducation permanente, dans le cadre de cet initial 2023, la députée souligne les moyens alloués de 440.000€ pour les nouvelles reconnaissances et demande si tous les besoins ont été rencontrés. Elle souhaite savoir combien de nouvelles associations seront ainsi reconnues. Elle se dit toutefois préoccupée par la gestion globale des dossiers de reconnaissance du secteur. Des retards importants apparaissent qui mettent en difficulté les associations dans le développement de leurs missions. À l'heure actuelle, et dans un contexte de crise, il semble essentiel d'assurer et soutenir les associations qui œuvrent à un meilleur vivre-ensemble et qui font vivre au jour le jour notre démocratie par des méthodes d'éducation permanente. Elle déclare qu'elle sera attentive, avec son groupe à la place donnée à ce secteur.

Évoquant le « PLAN 0-25 » à destination des enfants et des jeunes, elle constate que les mesures liées à la gestion de la crise sanitaire ont entraîné des répercussions énormes sur le plan psychologique pour les enfants et les jeunes. Les intervenants dans le cadre des auditions sur la santé mentale des jeunes et menées au sein du Parlement ont ainsi mis en évidence les répercussions sociales, sur la santé mentale, ainsi et le décrochage scolaire. Un an et demi plus tard, Mme Goffinet souhaite savoir où en est ce plan 0-25 et si des projets en lien avec ce plan ont été développés.

Enfin, sur les aides directes et des avances sur trésorerie prévues par le Gouvernement, tout en espérant que ces deux mécanismes puissent amener à des soutiens rapides et concrets pour les acteurs de terrain, elle craint la charge administrative que cela occasionnera pour les opérateurs. Concernant les subsides APE, elle souhaite connaître l'impact de la réforme sur les secteurs gérés par la ministre et elle demande à la ministre si les subventions suivront bien l'évolution de l'inflation réelle en 2022 et en 2023 et le nombre de dépassements de l'indice-pivot.

M. Segers reconnaît que les travaux sont rendus plus complexes cette année en raison de la nouvelle structure budgétaire, tout en saluant l'effort qui a été fait pour rendre plus cohérents les différents espaces culturels, en allant ainsi vers plus de lisibilité et vers une traduction plus concrète des décrets dans le budget autrefois parsemé dans une multitude d'AB. Il insiste sur la lecture du cadre spécifique du budget en regard de l'actualité, passant d'une crise à l'autre (Covid, inondations,

crise énergétique), tout en saluant la résilience des secteurs qui ont traversé et survécu à ces crises.

M. Segers veut voir l'avenir avec optimisme. L'orateur rappelle d'ailleurs que les auditions du secteur et de ses différents opérateurs ont montré qu'il n'y avait pas eu de faillite absolue suite à la crise covid ni d'écroulement sociétal dans le domaine de la culture dont les difficultés ont pu être amorties par les moyens que le gouvernement a mis à disposition. Pour l'orateur, il convient d'envisager la crise énergétique de la même façon, à savoir protéger ceux et celles qui font société et qui participent aux écosystèmes, comme ce budget le traduit. À titre d'exemple, il cite le renforcement des aides à la création, plus particulièrement les investissements supplémentaires dans les musiques à concurrence de 830 000 euros, ou le droit de monstration pour les artistes plasticiens, et ce, malgré le contexte budgétaire très difficile, répondant ainsi aux observations de M. Dispa et lui montrant à quel point la FWB réinvestit des champs d'invention, de création et d'innovation. M. Segers espère aussi le soutien du Fédéral dans une même perspective, pour renforcer ces écosystèmes, renforcer les droits d'auteurs, ou créer des emplois pérennes via le statut des artistes.

M. Segers souligne également la volonté d'une nouvelle alliance Culture/RTBF et il se réjouit de la limitation de la publicité pour les énergies fossiles, comme on l'a fait en son temps pour la publicité sur le tabac, contribuant, par là même à soutenir le changement de modèle vers une société plus juste et plus verte. Dans la même optique, il s'agit aussi, via une ligne de crédit budgétaire, de penser, via des études, à rendre la culture plus verte. D'autres lignes permettront également de financer les politiques aux seniors en termes de culture en réinvestissant la commission senior, ou de donner des moyens complémentaires pour la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, témoignant ainsi d'une véritable vision politique.

Il insiste encore sur les soutiens destinés aux secteurs pour faire face à la crise énergétique et pour permettre de travailler sur l'amélioration de leurs infrastructures, parce que le monde de l'Enfance et le monde Culture doivent se situer eux-mêmes dans une logique de transition écologique.

Il conclut en montrant un tableau d'une artiste belge que lui a inspiré le projet de budget, à savoir magnifier par l'expression un simple portrait de femme, c'est-à-dire une simple réalité, ce que nous sommes aujourd'hui.

Mme Delporte intervient sur la politique de l'enfance et souligne, quant à l'Ajusté 2022 les éléments suivants :

- les 10 millions d'aide directe pour le secteur de l'accueil de la petite enfance. Il s'agit d'un forfait 200€/place pour tous les milac (structures collectives privées ou subventionnées, accueillantes conventionnées ou

indépendantes). Face au tableau noirci à outrance par le PTB, Mme Delporte souligne à quel point cette aide arrive à temps pour les responsables de structures ou accueillantes alors que c'est maintenant que les factures tombent et que les citernes se remplissent. On peut réellement remercier l'ONE d'avoir agi rapidement et efficacement pour liquider cette aide directe.

- les 5 millions cellule de veille permettant une aide ciblée en faveur des milac qui en ont le plus besoin pour éviter une fermeture. Ainsi, l'on constate que certaines structures bien isolées, et qui bénéficient des panneaux photovoltaïques ne voient pas leurs factures énergétiques exploser et ne souffrent pas autant de la crise énergétique, alors que d'autres sont au bord de la faillite. La cellule de veille permettra de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins, et il est permis d'espérer que lorsque toutes les structures auront utilisé les moyens mis à leur disposition par le subsidé éco-crèche, elles seront plus résilientes et autonomes par rapport aux prix imposés par les multinationales de l'énergie. Toutefois, en attendant que les bâtiments du secteur de la petite enfance comme de la culture, soient rénovés ou construits selon des normes durables, Mme Delporte constate que, des accueillantes ou responsables de crèches ne connaissent pas la cellule de veille. Quand et comment l'ONE a-t-elle communiqué sur les services offerts ? Comment être sûrs que celles et ceux qui en ont besoin soient bien informés ?

Sur le budget initial 2023, l'oratrice constate que le contrat de gestion ONE se met en place avec une augmentation considérable de 85 millions. Elle constate aussi une prise en compte des crises et des difficultés budgétaires de la FWB qui se traduit par une modération salariale tout en tenant compte des indexations salariales, mais sans majoration pour les indemnités et frais de fonctionnement. Elle en conclut que ce budget est responsable et s'inscrit en pleine en cohérence avec la situation de la FWB.

Quant au Contrat de gestion de l'ONE, Mme Delporte se réjouit des fortes avancées qu'elle épingle : doublement des montants prévus pour les politiques nouvelles, création de places, passage des accueillantes conventionnées sous statut de salariées ! À ce sujet, elle demande si la planification est respectée. Elle réjouit encore des modifications de formes et de la nouvelle structure budgétaire proposée au sein du secteur de l'ONE. Les différents programmes permettent de structurer le budget des dépenses selon les missions confiées à l'ONE par son décret fondateur et décrites dans le Contrat de gestion, allant vers plus de cohérence. Dans ce cadre, Mme Delporte remercie l'ONE d'avoir fourni en annexe les tableaux qui rendent possibles les comparaisons avec les années précédentes, très utiles pour cette année charnière.

Évoquant le rapport de la cellule d'appui genre dont l'objectif, à travers le gender budgeting, est l'intégration de la dimension genre dans le budget et les politiques publiques, elle relève -par rapport aux exercices initiaux précédents - une augmentation des crédits d'engagement visant spécifiquement les droits de femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, passant de de 1 583 000 euros en 2019 à 3 086 000 euros en 2023. Elle conclut en félicitant le gouvernement et plus particulièrement la ministre en charge des droits des femmes.

M. Lux insiste à son tour sur la nouvelle structure budgétaire qui a pu rendre le travail d'analyse plus compliqué. Le commissaire salue toutefois les démarches effectuées par les services de l'administration et ceux de la ministre afin de produire les documents et les tableaux ayant accompagné la démarche explicative.

Il déclare que le budget permet de mettre en avant les dépenses organiques de la FWB au profit des secteurs définis par des décrets en matière d'agrément et de subventionnement, imposant l'indexation structurelle des subventions, ce qui permet auxdits secteurs de ne pas dépendre d'une décision politique pour voir leurs dépenses augmenter en fonction du contexte.

Dans un contexte budgétaire globalement compliqué et dans un contexte conjoncturel difficile, comme rappelé par d'autres intervenants, ayant amené la FWB et son gouvernement à soutenir ses secteurs de façon historique, le même député note la poursuite d'une politique d'investissements consentis durant les exercices précédents au profit de secteurs indispensables, d'associations et d'acteurs de terrain, afin de renforcer l'accès de tous à la culture, et plus particulièrement de ceux qui en sont le plus éloignés. À titre d'exemple, M. Lux cite : 658 000 euros pour la lecture publique (avec l'aboutissement d'un financement plein et entier du décret) ; 330 000 euros pour les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur qui induiront l'augmentation de catégories de financement pour une série d'acteurs déjà agréés ainsi que de nouveaux agréments ; plus d'un million d'euros pour les musées avec de nouveaux agréments et un soutien à la gratuité scolaire ; la poursuite du PECA avec 690 000 euros ; 600 000 euros pour l'éducation permanente ; 50 000 euros dédiés aux pratiques de lecture dans la nouvelle prison de Haren.

Mme Bomelé tient d'abord à souligner le travail effectué quant à la refonte de la structure budgétaire en culture pour l'année 2023. En effet, depuis plusieurs années la structure du budget telle que présentée auparavant rendait la lecture illisible et laissait à désirer quant au bon fonctionnement du budget en culture. Au nom de son groupe, la députée salue l'augmentation accordée à la provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand et des provisions relatives au domaine culturel à la création et aux pratiques émergentes. Malheureusement force est de constater les faibles

augmentations des différentes aides pluriannuelles et ponctuelles dans le domaine transversal ; ceci résultant d'un manque de considération du secteur, durement touché par la crise sanitaire et la crise énergétique actuelle.

De plus, le budget lié aux conventions et contrats programmes dans le domaine des arts vivants est clairement insuffisant au regard des enjeux. Il s'agit des secteurs des arts vivants, des arts plastiques et de la musique qui vont durement être impactés. Les aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants sont en nette diminution, malgré l'indexation des aides ponctuelles pour le secteur, c'est un coup dur porté à l'avenir d'un secteur pourtant utile quant à l'émancipation de l'homme par la culture.

Mme Bomelé relève que, malgré une augmentation des aides pluriannuelles pour le secteur des patrimoines culturels liées à l'indexation et de la nouvelle enveloppe conclave 22, de nombreuses institutions telles que le musée de la photographie Centre d'Art contemporain et le Keramis verront leur subvention diminuer. Une fois de plus, les aides pluriannuelles et aides ponctuelles du domaine des arts plastiques vont être diminuées, laissant dans le doute le secteur quant aux conséquences de la crise énergétique dans leur gestion quotidienne. Toutefois, au-delà de l'indexation prévue, l'intervenante souligne l'augmentation du budget accordé aux aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre, tout comme l'augmentation prévue du budget des conventions et contrats programmes dans le domaine des centres culturels et des bibliothèques dû à l'application des paliers de progression fixés par la nouvelle trajectoire fixée pour les centres culturels.

Concernant l'audiovisuel et le multimédia, elle constate que, de manière générale, les différentes augmentations sont liées à l'indexation, notamment pour le CSA ou encore d'une argumentation de la dotation au centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. Elle se réjouit néanmoins de l'augmentation de la dotation liée à la RTBF. En effet, l'opérateur doit apparaître comme un média fort dans l'espace francophone. Agissant comme acteur culturel pour les citoyens, le média doit devenir via des moyens efficaces et adéquats, un média de proximité, en diffusant des productions individuelles, mais aussi comme média multiplateforme, agissant dans la diversité, aussi bien dans les programmes que dans le fonctionnement interne. Mme Bomelé regrette toutefois qu'aucune subvention ne soit conférée au réseau des médias de proximité, les quelques moyens se limitant à des aides pluriannuelles faibles pour faire face aux difficultés dû aux conséquences des différentes crises. Elle note également la réduction de budget pour l'aide à la création radiophonique et en l'occurrence d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB. L'aide à la presse quotidienne écrite francophone apparaît plus que nécessaire pour enrichir notre presse francophone.

Malheureusement, selon l'intervenante, l'indexation prévue n'est pas accompagnée d'une augmentation plus que nécessaire pour ces médias durement impactés.

Compte tenu de la situation financière de l'institution, la députée se réjouit néanmoins de la hausse des moyens disponibles pour investir dans les politiques de l'enfance. En effet, à la suite de l'établissement du nouveau contrat de gestion de l'ONE il y a un an, le gouvernement continue de montrer son soutien à un secteur essentiel, peu relayé dans les médias. Mme Bomelé souligne ainsi la valeur de ces politiques qui améliorent le bien-être des enfants et des familles, mais qui participent aussi efficacement à réduire les inégalités et à lutter contre la précarité infantile. Elle rappelle le rôle fondamental de ceux et celles qui portent ces politiques, notamment les accueillantes et les directrices de crèches. Avec des enveloppes très fermées, il s'agit d'activer des leviers concrets pour relever des défis fondamentaux, notamment concernant le taux de couverture, à savoir le rapport entre le nombre total de places ouvertes et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil, quand on sait c'est dans le Hainaut et à Liège qu'il est le plus bas, avec un peu plus de 30% et 36% à Bruxelles, mais de larges disparités en fonction des quartiers.

Mme Bomelé évoque l'appel à projets communs qui a été lancé par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant permis de redynamiser la création de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Cet appel à projets porte sur deux volets : la création de 1 757 places minimum sur le territoire de 39 communes sélectionnées selon les conditions fixées par le Plan de relance européen et la création de 1 396 places minimum réparties sur les arrondissements. Lors des différents échanges en commissions, il a été relevé à plusieurs reprises que les communes rencontraient de grandes difficultés, déjà noyées par une multitude d'appels à projets, de répondre à ce nouvel appel dans les temps impartis. À cette difficulté liée à l'échéance s'ajoutent les incertitudes consécutives à l'explosion des coûts des matériaux de construction, mais aussi les situations de plus en plus précaires des pouvoirs locaux. S'y ajoutent les problèmes relatifs à l'obtention de crédits. Sur le terrain, les acteurs se posent de plus en plus de questions. Aussi, compte tenu des modes de financement proposés et des règles que l'ONE a instaurées, les projections économiques et de fonctionnement des nouvelles crèches aboutissent à une situation structurellement déficitaire, malgré le nombre de places créées. Dès lors, beaucoup d'associations s'interrogent et se demandent pourquoi elles devraient tenter l'aventure alors qu'elles ne parviendront pas à équilibrer leurs coûts.

Rappelant que le bilan intermédiaire communiqué par l'ONE à la fin du mois de septembre quant à l'introduction des dossiers dans les deux volets wallons indiquait que l'objectif de créer 5 200 nouvelles places pourrait très

vraisemblablement être atteint, Mme Bomelé souhaite connaître les données détaillées.

Par ailleurs, elle se déclare satisfaite que les milieux d'accueil non subventionnés n'aient pas été totalement oubliés dans les initiatives en cours. Ces milieux d'accueil créés en dehors des programmations, avec ou sans soutien par le biais des services d'aide à la promotion de l'emploi (APE) bénéficieront d'ici 2025 du subside de base, comme leurs homologues subventionnés, et auront accès aux dispositifs «Éco-crèches» et «Éveil culturel». Elle se demande toutefois dans quelle mesure les dispositifs éco crèches et éveil culturel portent leurs fruits. Sont-ils bien connus par les structures d'accueil ?

En lien avec la création des places, l'oratrice espère que les nouvelles structures partageront leurs données avec le site « Premiers Pas » permettant aux parents d'avoir une idée du nombre de places restantes dans tel milieu d'accueil en temps réel.

Concernant l'ATL, elle rappelle qu'une commission transversale a été créée sous cette législature afin d'harmoniser les législations relatives aux secteurs de l'accueil temps libre. Les opérateurs concernés sont les écoles des devoirs, les centres de vacances ainsi que l'accueil extrascolaire. Les travaux de cette commission transversale semblent avancer. Ces derniers mois, la ministre, que les groupes de travail «Accessibilité», «Décloisonnement ATL-Enseignement», «Formation» et «Qualité» étaient encore à l'ouvrage lors du premier semestre de l'année 2022. La ministre a encore affirmé que les grandes tendances pour la vision et les perspectives du secteur semblaient se dessiner. L'importance de l'accueil extrascolaire, que l'on considère comme le troisième lieu de vie de l'enfant, n'est plus à démontrer, notamment sur le plan de l'épanouissement des jeunes, mais également sur le plan de la lutte contre les inégalités sociales. Il avait été annoncé qu'un million d'euros seraient alloués au secteur pour soutenir des projets pilotes visant l'organisation d'activités par les opérateurs de l'accueil, pour des journées d'au moins six heures durant les congés scolaires d'automne et de détente. Ces moyens sont destinés à assurer un supplément aux activités déjà organisées par les opérateurs. Mme Bomelé demande quand l'argent sera attribué et elle aimerait savoir si les subventions ont été indexées. Elle se demande dans quelle mesure les synergies seront renforcées entre les accueillantes/accueillants et le corps enseignant. Lors des réunions d'équipe au niveau de chaque école, elle plaide pour que le personnel ATL soit automatiquement convié et soient davantage valorisés alors qu'ils s'occupent des enfants et les voient grandir, au même titre que leurs professeurs. Les réformes ATL et rythmes scolaires en tiennent-ils compte ?

Malgré la santé financière plus que précaire de la Fédération, Mme Bomelé reste convaincue qu'il faut continuer à investir dans la petite enfance. Ce sont les

investissements qui ont un impact dès le plus jeune âge qui portent le mieux leurs fruits.

Concernant le droits des femmes, elle se réjouit de voir que le budget alloué à la lutte pour les droits des femmes est en légère progression, même si les subventions données le sont trop souvent via appels à projets, et non via des financements pérennes et structurels. Elle rappelle qu'au niveau du Parlement bruxellois, la ministre Ben Hamou est en train de revoir le mode de financement des associations dans ses matières justement, afin d'éviter à l'avenir de fonctionner dans une logique d'appels à projets.

Par ailleurs, l'oratrice constate que la FWB peine à se doter de chiffres et données sur les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants. Alors que cela devrait être une pratique constante. Enfin, pour mettre en place une politique efficiente en la matière, il faudrait davantage se focaliser sur la coordination et coopération interministérielle à l'égard des différents plans droits des femmes en Belgique francophone. Mme Bomelé conclut qu'à cet égard, il est crucial de renforcer les synergies et d'accroître la transparence à l'égard des réunions interministérielles de suivi concernant le plan intra francophone droits des femmes.

Réponses de Mme la ministre

Mme la Ministre indique que, sur les questions liées à l'énergie, la FWB n'est pas en première ligne pour soulager les budgets dédiés. Elle cible les gouvernements tant le gouvernement fédéral que régional. Le gouvernement prend néanmoins sa part, avec plusieurs dispositifs et une enveloppe globale de 150 millions.

La ministre tenait à garantir l'indexation de plusieurs opérateurs. La culture reçoit ainsi une enveloppe supplémentaire de 31 millions entre 2022 et 2023 qui correspond à l'inflation.

Concernant les mesures de soutien complémentaires, sur la culture et les médias, un montant de 6 millions d'euros a été prévu pour des montants à l'attention de 243 opérateurs. Le montant soutiendra en 2023 des conventions non indexées. Le gouvernement doit encore fixer les modalités précises d'attribution. Ce montant a été calculé en fonction de l'augmentation de l'index tel qu'il est appliqué aux opérateurs conventionnés ou « contraprogrammés », selon l'indice santé.

Sur la cellule de veille en culture, Il y a 14 millions prévu pour la cellule de veille sur le SACA. Par contre, vu que la cellule de veille classique aka COVID est encore en cours jusqu'à la fin de l'année, 4 millions sont réservés cette fin. Ce sont donc bien 10 millions qui sont d'ores et déjà disponibles pour répondre aux demandes formulées par les opérateurs culturels sur les aspects énergie. Nous avons une clause de rendez-vous en février afin d'évaluer la consommation de tous ces dispositifs. Ce mécanisme s'inscrit donc sur du temps long ; il couvre la période du 15 novembre

2022 au 30 juin 2023. Les formulaires sont en ligne. Il s'agit d'éviter au maximum les conséquences de la crise énergétique sur les artistes, les techniciens, etc.

Depuis toujours, la cellule de veille fonctionne sous forme d'avance qui se transforme éventuellement en subventions.

Sur la cellule de veille culture, Mme la Ministre indique que cette aide sera accessible aux opérateurs culturels situés en FWB et qui peuvent justifier d'une menace de leurs activités. Ils doivent répondre à différents critères, déjà utilisés précédemment dans certains contextes.

L'indemnité se complète d'un plan d'action. Il vise à réduire la dépendance énergétique.

En Enfance, les forfaits à concurrence de 10 millions sont bien intégrés dans l'ajustement 2022. Les 5 millions de la cellule de veille ne sont pas intégrés tels quels, car on ne sait pas déterminer les montants à l'avance. Ils seront avancés par l'ONE et récupérés avec l'ajustement 2023. S'ils dépassent 5 millions dès février, la clause de rendez-vous examinera les secteurs et les besoins supplémentaires.

Les modalités d'octroi des forfaits sont réglés par des arrêtés qu'a pris le gouvernement le 27 octobre dernier. Ils sont versés cette semaine. La ministre encourage les économies d'énergie par ailleurs, avec la mutualisation des locaux entre les écoles et l'ATL par exemple. Les différents forfaits ont été définis en concertation avec le secteur. La cellule de veille en enfance devait être examinée au CA de l'ONE, le 24 novembre dernier. Les modalités d'application seront examinées par le gouvernement, cette semaine. La cellule sera opérationnelle en principe dès la mi-décembre. Le budget est de 5 millions.

En cas de cessation d'activité, la cellule sera chargée de dégager des solutions en vue d'une reprise. Si ce n'est pas le cas, la structure pourrait être reprise de manière transitoire par l'ONE. L'ONE organisera une communication large sur cette cellule, mais Mme Linard souhaite aussi travailler de manière proactive avec chaque milieu d'accueil en difficulté. L'ONE s'y emploie déjà et anticipe au maximum les difficultés.

Sur le taux de vaccination et le HPV en 2022-2023, l'ONE a réagi rapidement. Une communication a été faite immédiatement, la campagne de vaccination n'est pas interrompue. D'autres lots ont été utilisés. Pour cette année, les équipes PSE se consacreront à leurs activités de base. Sur l'appel à projets, à Bruxelles, de création de places, il est toujours en cours jusqu'à fin décembre. Sur la réforme MILAC, des avancées auront lieu en 2023 puisque trois cinquièmes des milieux d'accueil vont accéder aux subsides de renforcement. Le passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées se poursuivra. La révision de la PFP visant la gratuité pour les parents bénéficiaires du BIM sera mise en place.

Sur la task force « Accessibilité », elle présentera en décembre son plan d'action qui va courir jusqu'en 2025. Pour les missions de base des PSE, Mme la Ministre souligne que le contrat de gestion de l'ONE prévoit un renforcement de deux millions structurels. Ils permettent notamment de renforcer les taux de vaccination.

Les taux de vaccination 2022-2023 ne sont pas connus. Les équipes PSE devraient pouvoir se consacrer pleinement à leurs missions durant cette année scolaire-ci.

La réforme de l'ATL se poursuit avec l'amélioration des conditions de travail de ses acteurs. La précarité de l'emploi sera également mise sur la table. Sur le montant en 2023 pour les accueillantes, il s'élève à 14,626 millions euros en 2023, soit cinq millions de plus qu'en 2022. La commission transversale ATL se réunira le 12 décembre prochain. La ministre est toujours déterminée à présenter au gouvernement un décret avant la fin 2022. Sur les rythmes scolaires, l'ONE n'a pas encore communiqué sur un bilan des congés d'automne. Le décret prévoit le 1er septembre 2023. Il s'agit ici d'une année charnière.

Sur le non-marchand, la ventilation des moyens en 2022 sont :

- centres culturels : 9,48 millions
- Point Culture : 1,173 millions
- médias : 3,903 millions
- éducation permanente : 28,260 millions
- bibliothèques : 3,751 millions

Pour 2023, les moyens ne sont pas encore connus, car ils dépendent du cadastre actualisé, même si les proportions demeurent identiques. Sur la question du plan social à Point Culture, il est en cours. L'association a renouvelé sa direction. Elle a pris ses fonctions en octobre. La directrice rencontrera la ministre en janvier pour se pencher sur la convention et les emplois. La ministre qualifie l'atmosphère de « sereine ».

Sur les infrastructures culturelles, les subventions en 2023 sont les suivantes :

- le projet à Forest : 5 millions
- le théâtre Jean Vilar : 2 millions
- le projet de Rebecq : 482.000

La ministre a aussi donné son accord de principe à certains dossiers. Ils font l'objet d'une programmation budgétaire :

- le centre culturel de Walcourt : 550.000
- la résidence d'artistes et d'équipements circassiens à Marchin : 722.000
- le projet à Stavelot : 1,318 millions

En ce qui concerne les infras de la FWB, les investissements les plus importants en 2023 concernent :

- le schéma directeur du Musée de Mariemont : 2 millions
- la rénovation de la rotonde et de l'espace d'accueil du Botanique : 1,3 million

Mme Laanan regrette que ces éléments ne figurent pas d'office dans le document budgétaire.

Mme la ministre répond que les éléments relatifs aux infras s'y trouvent, en tout cas pour la majeure partie d'entre eux.

Elle précise que, par rapport au plan de relance, le gouvernement a donné son accord de principe suite à l'appel à projets pour un montant de 31,750 millions. Les liquidations doivent se clôturer au plus tard en juin 2026.

Sur le PECA, en 2022, la consommation budgétaire de l'AB est tardive puisque les crédits sont affectés à des projets de l'année scolaire 2022-2023. Le gouvernement l'adoptera ce 1er décembre. Elle suit la logique d'affectation que prévoit le décret, avec le renforcement du subventionnement des opérateurs avec un soutien pluriannuel à concurrence d'1,487 million, les programmes que développent le gouvernement et le soutien à de nouveaux projets à destination des publics scolaires. En 2023, le décret qu'a voté le parlement le 12 octobre dernier prévoit l'adoption d'un plan d'action. Il détermine la stratégie d'affectation progressive du PECA et les priorités d'actions en fonction du développement du tronc commun et des objectifs de réduction d'inégalités à la culture entre les écoles. La logique 2023 suit ce qui est prévu dans le décret, soit entre 3,1 millions et 3,5 millions pour le renforcement du soutien à des acteurs culturels, entre 450 et 890.000 euros pour le développement de programmes par les services du gouvernement et le même montant pour soutenir de nouveaux projets.

Sur le montant des nouvelles politiques culturelles, Mme la Ministre détaille les crédits de liquidation :

Politiques nouvelles	TOTAL Politiques nouvelles CL
DO11 - Secrétariat général	250
Fondation Mons 2025 : subvention 2023	250
DO20 - Culture	7.111
Provision Culture	1.400
Nouvel appel à projet "Un futur pour la culture"	1.500
Décret féminisation : édition d'un Guide et déclinaison en fiches pratiques (21 k€)	296
Biennale de Venise 2024 (175 k€)	
Etude sur "la transition écologique du secteur culturel" (100 k€)	
Flagey : augmentation de la subvention	100
Musiques : Renforcement des Aides pluriannuelles	41
Musiques : Renforcement des Aides à la création	774
Arts plastiques : Renforcement des aides pluriannuelles (renouvellement et nouvelles conventions - 131 k€)	331
Renforcement des rémunérations des artistes du secteurs (projet pilote 200 k€)	
Lecture Publique : financement du décret à 100 %	658
CEC : montées de catégories & nouvelles reconnaissances	329
Reconnaissances de nouvelles fédérations professionnelles	50
Musées : renouvellement de convention & nouvelles reconnaissances	818
Implémentation de la gratuité scolaire dans les Musées (total annuel de 783 k€)	283
Muséobus (504 k€)	531
Centre de prêt de <u>Naninne</u> : achat élévateur (27k€)	
DO23 - Education permanente	594
EP : nouvelles reconnaissances à durée déterminée	444
EP : soutien à des projets ponctuels	150
DO25 - Médias	700
Appel à projet Jeu Vidéo	700
TOTAL	8.655

Sur l'éducation aux médias, le budget avait déjà été augmenté à l'initial 2022 de plus de 500.000 euros. Le résultat a été présenté au gouvernement cette semaine. En 2023, ces moyens vont servir d'autres actions dont la ministre a le pilotage.

Sur les infras culturelles encore, le montant de l'encours alimente le SACA en crédits de liquidations. Il est lié aux subventions dont les travaux étaient en cours. Mme Linard cite 10 millions pour le Musée des Beaux Arts de Tournai, 10 millions pour Verviers et 6 millions pour le théâtre de l'Émulation à Liège. Tout ceci a été présenté en détail à l'initial 2022.

En ce qui concerne la dotation annuelle aux SACA, Mme la ministre précise que dans les faits elle reste stable, car compensée par des indexations automatiques liées aux coûts de l'énergie. La dotation a été augmentée de 5,7 millions structurels en 2021. La création du SACA a reporté les crédits non utilisés. En 2023, 4,5 millions de 2022 ont ainsi été reportés. Sur les contrats de première embauche, les candidatures ont été clôturées récemment. La ministre en a reçu 144, elles sont en cours d'analyse par les services.

Les budgets liés au théâtre jeune public restent stables.

En musique, Mme la ministre rappelle que ce secteur a été sous-financé dans le passé. Il méritait d'être soutenu. La part allouée au jeune public augmente de 89.000 euros. L'actualisation du décret « arts de la scène » prévoit aussi de relever les seuils minimaux des aides aux projets à hauteur de 5.000 euros. Le montant total s'élève à 224.000 euros. La révision du décret prévoit l'élargissement du programme de bourse à tous les domaines musicaux (138.000 euros supplémentaires).

De manière ponctuelle cette fois, un AB va couvrir trois nouveaux projets soutenus par la commission ad hoc. En outre 90.000 euros vont alimenter le contrat de filière. L'idée est d'aboutir à un contrat-cadre signé pour le 1er janvier 2024.

En arts plastiques, le projet-pilote est en cours d'élaboration par les services du gouvernement sur la base de la grille de la fédération en arts plastiques et de l'avis des chambres.

Sur la provision de deux millions pour la réduction de la publicité à la RTBF, le gouvernement va maintenir la dotation avec une indexation de 2%, avec des mesures de réduction de publicité à hauteur de 5 millions d'euros. L'AB créé à l'initial 2022 a été mis à zéro.

Le jeu vidéo va faire l'objet d'un appel à projets vu le succès de 2021. Une nouvelle enveloppe de 700.000 euros est prévue en 2023, complétée éventuellement d'un montant de 300.000 issu du plan de relance.

En cinéma, il bénéficie toujours d'une belle image à l'étranger. La troisième opération « J'peux pas, j'ai cinéma » a bien fonctionné. Le soutien aux salles de proximité est inédit. Les Magrittes devront mieux valoriser les films présentés. La ministre finalise une proposition de révision du décret SMA pour intégrer des taux de contribution plus ambitieux. Elle sera bientôt présentée au gouvernement en première lecture. Les montants des contributions des éditeurs belges et extérieurs qui choisissent de verser au CCA est toujours inconnu en début d'année. Il n'existe pas de ligne de financement des programmes de flux dans le budget du CCA dont le but est plutôt de soutenir des œuvres audiovisuelles tel que défini dans le décret SMA. Cela fera partie de la révision du décret SMA.

La ministre indique encore qu'on ne travaille pas spécifiquement sur un contrat de filière individuel, d'autant que les expériences passées montrent qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Pour l'accessibilité des médias, Mme Linard renvoie à l'analyse récente du CSA. Sur les médias de proximité, l'augmentation vise les modalités de refinancement déjà présentées préalablement et d'application depuis 2022. Sur les radios indépendantes, le budget s'assure que les radios en difficulté puissent avoir accès à la cellule de veille Energie. Le montant pour la DAB+ a été maintenu. Pour les aides à la presse, Mme la ministre souligne qu'elles sont indexées, en ce compris la partie non décrétable qui d'habitude ne l'est pas. Elle maintient qu'elle travaillera sur une réforme des aides à la presse en 2023, notamment dans une perspective de soutien renforcé au numérique.

Sur le plan Droits des femmes, une évaluation intermédiaire sera présentée au cours du premier semestre 2023. Les progrès de chaque mesure seront présentés à ce moment-là. Les budgets ont progressé de 60% depuis le début de la législature. En dehors des AB spécifiquement dédiés au secteur associatif féministe, la ministre répète le financement d'autres mesures comme l'amélioration du statut des accueillantes, laquelle fait partie du plan Droits des femmes. Tout ne passe donc pas par un budget spécifique aux droits des femmes.

Sur la réforme du décret Arts de la scène, les effets du décret prennent cours en 2024 avec les nouveaux programmes.

Sur les 2000 places supplémentaires en petite enfance, Mme Linard souligne que l'appel à projets a rencontré un grand succès en Wallonie. Les projets non retenus restent en réserve. Un nouvel appel avec la Région sera lancé au plus tard en 2026, sur la base de l'évaluation de l'appel 2021-2025. L'ampleur des besoins oblige la ministre à engager la réflexion rapidement. Sur la réduction des inégalités en matière de pension, cette question relève de la concertation interne à l'entreprise. Elle est en cours. La dotation du CCA est indexée annuellement.

À propos de la Cour des comptes, elle n'a pas jugé utile de se positionner sur la structure budgétaire.

Sur l'appel à projets « Un futur pour la culture », il sera lancé en 2023. Le gouvernement doit encore adapter la réalité au contexte énergétique. Le budget sera au minimum de 1,5 million d'euros.

Pour les musées, le montant inscrit va autoriser des montées de catégorie et de nouvelles reconnaissances, mais pas à la hauteur des nombreuses demandes. Sur le renforcement de l'éducation permanente, la ministre attend les avis pour se positionner. Sur le Muséobus, son remplacement relève de la transition écologique et ainsi obtenir un véhicule plus écologique.

Sur l'appel à projets du plan de relance, les lauréats ont été désignés à la fin du mois d'août, avec un budget de 32 millions. La liste des lauréats peut être communiquée par question écrite. Pour le second volet et les bâtiments appartenant à la Fédération, il n'y a pas d'appel à projets. Sur les contrats-programmes, les derniers dossiers ont été déposés hier soir, jour de clôture (soit le lundi 28 novembre, ndlr). Les discussions précises seront organisées en vue de l'initial 2024.

Mme la ministre explique à Mme Durenne que les 20.000 euros en faveur du droit des femmes bénéficieront à des projets en lien avec l'enfance.

Sur la structure budgétaire, la ministre estime que la transparence va aller en s'améliorant. Le niveau de « granularité » était trop élevé par rapport à la moyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son cabinet s'est basé sur les chambres de concertation sectorielles qui semblaient être le niveau de détail le plus pertinent. Les décrets successifs apportent une force juridique à ces secteurs. Les programmations existeront toujours, mais seront internes au budget. La version antérieure du budget mélangeait tous les types de dépense (contrat programme, aides à la création,...). On va désormais gagner en transparence.

Sur les politiques nouvelles en enfance, 19 millions arrivent en 2023, ce qui porte le budget global d'augmentation à 50 millions depuis le début du contrat de gestion. Les principaux postes sont :

- 10 millions pour la réforme Milac ;
- 5,4 millions pour les accueillantes salariées ;
- 900.000 pour la création de places ;
- 870.000 pour les éco-crèches ;
- 500.000 pour l'ATL.

Les crédits facultatifs financent des projets spécifiques et exceptionnels tels que les processus participatifs qui impliquent des familles. Sur la diminution de 500.000 euros à l'initial 2021, ces crédits facultatifs ont été réduits au profit de financements culturels pour les opérateurs de l'accueil de l'enfance.

Sur Alter Egales, chaque année un appel à projets est lancé pour 350.000 euros. Il porte sur un des axes du Plan droits des Femmes. Les priorités 2021-2023 ont été choisies par les associations lors de l'assemblée plénière d'Alter Égale. L'appel 2023 concernera l'axe 1 du plan soit lutter contre les violences faites aux femmes. Il devrait donc s'agir de nouveaux projets.

Dans le cadre de la CIM, le cabinet de M. Somers travaillera sur le rôle des femmes dans l'économie du soin. Les travaux en sont à l'étape de l'audition des experts.

Sur le contrat de gestion 2023-2027 de la RTBF, il devrait être approuvé début 2023. La ministre précise que toutes ses réponses sont sous réserve, vu que les discussions sont encore en cours. Toutefois, la dotation a été indexée, conformément aux dispositions actuelles. La RTBF ne doit ainsi pas choisir entre l'emploi et ses missions.

Ce mécanisme sera intégré dans le prochain contrat de gestion. La publicité pour les combustibles serait interdite, pas pour les produits et services. Pour le non-linéaire, elle souhaite des espaces sans publicité pour les enfants. Mme la Ministre souhaite aussi que l'information soit exemptée de publicité sur le site Internet. Sur Auvio, le rôle de « pré-roll » serait limité à une seule. Elles seraient interdites avant les contenus en direct, tout comme plus d'un pré-roll par session de dix minutes.

Sur l'augmentation des investissements en faveur des productions indépendantes, Mme Linard indique que si le mécanisme de 2% d'indexation était maintenu, une partie des montants devait aller aux productions indépendantes. En 2027, la RTBF investirait 23 millions d'euros. L'effort cumulé serait de 32 millions.

Sur la ventilation des flux et des stocks, jusqu'ici elle se fixait à 30%, que la RTBF n'atteignait pas. Elle est désormais portée à 34%.

Sur les questions de parité et de diversité, la RTBF s'est déjà dotée d'un plan voici plusieurs années. Ses objectifs avaient été discutés avec la RTBF.

Sur les taux de contribution, la ministre s'était engagée à les revoir à la hausse. Elle espère déposer un texte sur la table du gouvernement dans les prochaines semaines. Elle souhaite un mécanisme équilibré.

Sur la réforme du système des aides à la presse, des travaux préparatoires se sont tenus cette année et permettront d'avancer dès le début 2023. Pour le produit de la vente 5G, des discussions sont en cours entre les Communautés et le pouvoir fédéral sur la clé de répartition du 1,4 milliard d'euros qu'a rapporté la vente de la 5G.

Sur les 8 millions des moyens supplémentaires, ils s'inscrivent dans différents contextes. Des politiques nouvelles ont été décidées précédemment. Sur les difficultés liées à l'analyse du budget de l'ONE, sa réforme était obligatoire et s'inscrit dans WBFin2. L'évolution du budget est telle que la comparaison était complexe. L'approche retenue était celle du budget base zéro où l'ONE est partie d'une page blanche, ce qui permet une vue plus claire.

Sur les radios indépendantes, les moyens sont consacrés dans le Fond d'aide à la création radiophonique. Une programmation sera déposée au gouvernement début 2023. Mme la ministre rappelle que la cellule de veille est ouverte aux radios indépendantes. De nombreuses demandes vont vers un refinancement du secteur. Les moyens du fond ne permettent pas de tout couvrir, tout comme le budget de la Fédération.

Sur la question des violences infantiles, les nouvelles mesures pour l'agrément et le subventionnement de nouveaux services d'accompagnement pour la parentalité répondent en partie à ces préoccupations. Les moyens aux équipes SOS augmenteront encore en 2023. Sur la réforme de la PFP, le gouvernement vient d'adopter l'arrêté. Il permet la gratuité pour les BIM et les réductions pour les familles monoparentales. La circulaire 2023 sur la participation financière des parents va pouvoir être diffusée. Il n'y a pas d'impact budgétaire pour cette première phase, en 2023.

Sur la pénurie des médecins, ce problème réel et complexe dépasse de loin le cadre de l'ONE. Le fédéral a encore du pain sur la planche en la matière. Sur la parentalité, Mme la Ministre estime que les consultations prénatales jouent un rôle fondamental. Il y a une augmentation de 610.000 euros pour l'accompagnement et la médecine préventive.

Sur les rythmes scolaires, l'enveloppe d'1,5 million porte sur les centres de vacances et les écoles de devoir.

Mme Goffinet évoquait une diminution de 7 millions de la dotation de l'ONE. Mme Linard répond que cette diminution répond aux réalités budgétaires et la mise en place du subside de renforcement a été confrontée à des difficultés liées à la longueur de la procédure et à la complexité des processus de concertation, notamment sur le barème de direction. On a ajusté le montant aux besoins réels. Cette diminution est propre à 2022.

Sur le gender budgeting, le travail est en cours. Il produit déjà ses effets, le gouvernement ayant des engagements dans ce domaine en matière de politique publique. L'action préventive n'a pas révélé d'écart significatif en tout cas. Sur les subsides APE, elles suivent l'inflation et l'indice pivot. À Mme Bomele, Mme Linard répond que Keramis et le musée de la Photo ne connaissent pas de diminution.

« Premiers Pas » s'inscrit dans les objectifs de numérisation de l'ONE. Il est financé grâce au soutien du plan de relance européen. Il s'articule avec les outils pros ONE. Un travail de coordination est en cours.

Mme Laanan indique que le groupe PS soutient la réforme de la ministre sur la structure du budget. Toutefois, l'ancienne formule permettait de mieux lire les budgets. Cette fois-ci, il a fallu parfois aller dans des points de détails pour mieux lire

ce budget et la compréhension n'a pas toujours été évidente. Le cadastre des subsides ne peut être comparé au tableau budgétaire, c'est impossible. Il faudra du temps pour le déchiffrer. La commissaire invite Mme la Ministre à apporter l'ensemble des justifications pour que chaque opérateur puisse s'y retrouver dans les tableaux. Les objectifs de transparence et de bonne gouvernance sont tout à fait louables, mais ça nécessite d'obtenir toutes les informations.

Mme Laanan estime qu'au niveau des droits d'auteur, il est important de s'assurer que les projets pilotes dans des lieux d'exposition vont bien rémunérer les artistes plasticiens. Mme la Ministre devrait s'en assurer.

Au niveau des CPE, l'oratrice demande à Mme Linard de lui préciser le nombre de candidatures déposées voici quelques jours. Le nombre de 144 pour 26 ETP va entraîner un grand nombre de rejets de candidatures.

Enfin, elle va insister auprès de la Cour des comptes pour une analyse fine des tableaux budgétaires.

Mme Roberty se réjouit d'apprendre que les travaux de révision de la directive SMA progressent. Elle restera attentive à l'évolution de ce dossier. À propos des radios indépendantes, des contacts étaient évoqués avec le secteur, mais certaines estiment ne pas être entendues. Le secteur est en grande difficulté.

Sur la 5G, en ce qui concerne la répartition des montants, le groupe socialiste sera également attentif.

Mme Pavet se dit peu rassurée des propos de la ministre concernant la crise énergétique. Mme la ministre affirme qu'elle a posé un geste fort au sujet de l'indexation, mais selon l'oratrice il ne s'agit que d'une illusion parce que l'indexation ne fait qu'amortir le coût de la vie. Une non-indexation aurait été scandaleuse. De l'aveu même de la ministre, elle ne sera pas suffisante. L'indexation n'est donc pas un acte héroïque.

C'est aussi oublier tous ceux qui ne bénéficient pas de l'indexation, sans que l'on sache réellement de qui il s'agit. 243 opérateurs ne sont historiquement pas indexés et c'était le moment de changer leur système de financement. Mme la ministre a mis en place un système pour y pallier, mais ce ne sera pas suffisant, puisque 243 opérateurs vont se partager 6 millions sur deux ans, soit 12.000 euros par an, ce que Mme Pavet estime ridicule.

La cellule de veille Energie devait bénéficier de 14 millions. Au final, elle n'en recevra que dix. Cette cellule ne couvre que 50 à 70% des coûts d'énergie, laissant le reste à charge des lieux culturels qui n'ont pas la possibilité d'y faire face. La cellule ne compense pas non plus les augmentations annexes, alors que l'inflation est générale.

Avec l'appel à projets « Un futur pour la culture » qui diminue de 3 à 1,5 million, 750 projets sont restés sur le carreau. Il y aura désormais encore plus de perdants, ce qui est insupportable selon Mme Pavet. Ces budgets n'iront pas à la culture pour tous.

Elle rappelle que son groupe a plusieurs fois réclamé le gel des prix de l'énergie, mais elle remarque que personne, selon elle, n'en a le courage. Elle aurait souhaité entendre la ministre à ce sujet. En attendant, les lieux culturels vont continuer de souffrir, avec de grosses pertes d'emplois.

Concernant les droits des femmes, elle déplore le manque de budget, en particulier en ce qui concerne les violences faites aux femmes pour lesquelles il est temps d'investir. Il n'est question que d'indexation. Les budgets dédiés aux lignes d'écoute comme SOS viol ne permettent pas qu'elles soient actives 24h/24 comme on s'y était engagés. Le plan SASHA est lui aussi désargenté. Globalement, cette commissaire est insatisfaite des réponses de Mme la Ministre.

M. Dupont regrette que les appels à projets soient restés dans les cartons. 2026 lui semblent bien trop éloignés pour créer des places de milieux d'accueil, alors qu'en même temps, on enregistre de nombreuses fermetures dans le secteur. Les modalités pour bénéficier de la cellule veille de l'ONE lui paraissent encore floues.

Concernant les aides à la presse, il a bien entendu la ministre annonçant qu'elle allait réformer les aides en 2023, avec un soutien renforcé au numérique. Toutefois, il n'a rien vu de correspondant dans les budgets de l'année prochaine. Pour le statut de la RTBF, Mme Linard a répondu que ça dépendait de concertations internes à la RTBF elle-même. Or, c'est bien à la FWB qui a la tutelle d'y pourvoir. Son groupe restera donc attentif.

M. Maroy salue l'objectif de Mme la ministre de rendre le budget plus simple, mais il attire l'attention sur les excès de simplification qui pourraient laisser penser que l'on cache des choses. Ainsi un seul AB de 50 millions d'euros, pour les arts vivants, prête à confusion.

Pour les radios indépendantes, elles sont confrontées à une double peine. D'abord, elles ont eu l'obligation de s'équiper en DAB+ avec le matériel adéquat. De plus, les coûts énergétiques s'envolent pour elles aussi.

Sur les aides à la presse, l'évaluation lui semble très utile et engager une réforme semble très utile à ce commissaire. Les aides à la presse périodique ne bénéficient pas d'un décret, ce qui est problématique. Il reviendra sur l'avancement de cette réforme qui doit porter une attention particulière au respect de la déontologie, aux efforts de modération à déployer par les médias et à l'éducation aux médias.

Les taux de contribution des plateformes font l'objet d'un avis équilibré de la part de la ministre et M. Maroy est sur la même longueur d'ondes. Les effets structurants que soutient la ministre doivent être encouragés.

En ce qui concerne le contrat de gestion de la RTBF, l'orateur rappelle que les 46 millions supplémentaires de dotations représentent beaucoup d'argent, même s'il est persuadé que la RTBF en fera bon usage. Le mécanisme d'indexation sera donc bien d'application en 2023, même si le contrat arrive à échéance en 2022. Il souhaiterait savoir ce que la RTBF va entreprendre avec ces nouveaux moyens et remplir ainsi ses missions de service public.

Il est d'accord pour dire que la publicité sur la RTBF devient envahissante, mais il faut prendre garde à la réduction qui se traduira par une perte de moyens. La publicité est donc un mal nécessaire, même s'il faut des balises, comme interdire la publicité sur les combustibles. Il encourage les balises sur le non-linéaire et sur Auvio en particulier, car il est envahi de pré-roll. Une heure d'émission se traduirait par six pré-roll, s'il a bien compris la ministre.

Sur la production indépendante, il a bien noté l'effort de 32 millions. La RTBF va davantage faire travailler le secteur privé et c'est une bonne chose, se félicite ce commissaire.

Son groupe est très attentif à la presse écrite dont il ne faut pas mettre le modèle en péril. La formulation du deuxième critère de 60 puis de 70% d'articles ne lui semble pas le plus clair.

Sur la parité et la diversité, M. Maroy partage l'objectif d'un personnel paritaire, tant dans les rédactions, sportive notamment, que dans les services techniques. Il met en garde sur le dogmatisme en matière de parité. Ainsi, les présentatrices sont plus nombreuses.

M. Maroy soutient que l'indexation ne va pas de soi. Il remercie les efforts du gouvernement pour les 2 millions accordés au théâtre Jean Vilar. Les élus MR du Brabant wallon se joignent à lui.

M. Gardier se félicite que les nouveaux secteurs évoqués ne rogneront pas sur ce qui existait déjà. Il n'a pas eu le sentiment que Mme la Ministre lui a répondu sur le secteur non subventionné. Les dix millions d'euros pour le théâtre de Verviers ne prennent hélas pas en compte l'augmentation de tous les coûts, ce qui l'inquiète.

Mme la ministre indique qu'il n'y a pas dans le plan 2021-2026 de créations de places dans le cadre du plan SEMA qui n'existe plus en tant que tel. Par contre, des subsides existent bien pour la création de crèches en entreprise.

M. Dispa explique que ce budget est le dernier utile de la législature. Il s'attendait donc à trouver des éléments forts, mais il a été déçu : ce budget ne

comporte aucun élément politique notable, selon lui. Les 6 millions dévolus à pas moins de 243 opérateurs culturels exclus d'un mécanisme d'indexation signifie qu'il n'y aura rien pour les aider à affronter la crise énergétique. Or, les coûts risquent d'être multipliés par trois. Le mécanisme mis en place ne suffira donc pas, alors qu'il est en outre compliqué.

Le mécanisme de veille est source d'insécurité juridique et de complexité, vu que l'avance financière pourrait devenir ensuite une subvention. Par ailleurs, les moyens supplémentaires viennent du contrat de gestion de l'ONE ou de décisions antérieures. Le solde vient des économies de Points Culture. Pour le reste, les montants ont été indexés, mais c'est insignifiant en termes de choix politiques puisqu'il ne s'agit que d'obligations légales.

Pour la refonte de la maquette budgétaire, il regrette que la Cour des comptes n'ait pas été associée. Il n'avait ainsi jamais entendu parler du concept de « granularité ». Il ne nie pas le gain en facilité de gestion, mais il s'agit bien d'un recul en termes de transparence et donc de gouvernance. Il espère que l'on pourra solliciter la Cour des comptes à ce sujet. Ce budget est au service de l'administration, mais pas de la démocratie.

Sur les infrastructures, il se réjouit pour les bénéficiaires, mais ce commissaire déplore que c'est l'arbre qui cache la forêt, car il y a aussi beaucoup de déçus.

Sur les radios indépendantes, il n'y a pas de réponse. Mme la Ministre a dit qu'il n'y aurait rien en 2023 et que la recette la plus probable serait celle de la 5G. Aux yeux de M. Dispa, il s'agit d'un mirage.

Sur les aides à la presse, les inquiétudes de la presse écrite lui semblent bien réelles. Il s'en tient là et conclut qu'hormis des mécanismes d'indexation, le budget 2023 ne comporte pas de fait politique notable.

Mme Goffinet reviendra sur certaines questions dont les réponses lui ont paru succinctes. Elle déplore le suivi de certains dossiers. Elle cite l'éducation permanente où les dossiers tardent. Les démarches de Mme la ministre vers d'autres entités comme la Région wallonne, en ce qui concerne les dossiers APE par exemple, lui semblent insuffisantes et peu proactives. Le plan « 0-25 ans » avait bénéficié d'une large communication lors de sa sortie voici un an et demi, mais on n'en retrouve plus de trace. Il n'existe pas de vision sur ce plan, alors que l'on parle tous les jours de santé mentale des jeunes.

M. Segers comprend que l'analyse du budget est ardue. Les tableaux budgétaires se retrouvent dans les annexes. Le travail parlementaire consiste à analyser et à s'exprimer. Les 138 questions lui paraissent justifiées. Il s'agit du contrôle parlementaire. Il sait que certains sont réticents au changement. La plupart des contrats-programmes et les conventions en arts de la scène sont tous glissés dans

le même AB, ce qui est intéressant pour cet orateur. C'est tout l'intérêt de la structuration. Il ne pense ainsi pas que chaque contrat-programme doit avoir son AB spécifique. L'année prochaine s'en trouvera facilitée grâce à cette structuration.

Pour les droits de monstration, la plupart des opérateurs demandent que les artistes soient payés dans le cadre de leurs missions avec ces droits. Ça ne demande pas un financement plus élevé. Ça demande de tenir compte des demandes des centres culturels et de les intégrer dans le décret. L'idée est de légiférer pour tenir compte de ces droits de monstration.

Ce commissaire se dit étonné du discours du PTB qui dit qu'il faut assumer les factures énergétiques et déplorer en même temps d'enrichir Engie. Ce discours est paradoxal. On ne peut tenir ce double discours, explique-t-il. M. Segers distingue trois points d'attention à propos de la crise énergétique. Il s'agit d'abord de porter l'effort sur l'isolation. Ensuite, il est nécessaire de taxer les surprofits, comme on essaye de le mettre en place au fédéral. Et enfin, la transition énergétique passe par l'accélération des énergies renouvelables. Tout cela permettra de construire une résilience sur le long terme.

A M. Dispa, il répond que les centres culturels sont financés à 100%, pareil pour les CEC, pareil pour les infrastructures. On peut toujours aller plus loin et c'est justement ce qui se passe aujourd'hui avec la révision de certains décrets à caractère socio-culturels.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

Division Organique 06 - Cabinet ministériels

Cette division organique n'appelle pas de commentaire

Division Organique 11 - Affaires générale – Secrétariat général

Épinglant un transfert de 71 000 euros passant de l'AB 33 08 32, qui concerne les subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'AB 33 01 32, qui lui concerne les subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes, Mme Pavet demande des explications complémentaires sur ce mouvement. Pourquoi cette seconde AB comporte-elle une indexation de seulement 10 000 euros alors que le montant de la première est de 60 000 euros, alors même que le montant total prévu est plus faible de 188 000 euros s'étonne la commissaire.

S'agissant de l'AB 33 01 32 relative à la Convention avec asbl Z, la députée demande aussi des précisions sur le montant prévu en 2023 et aimerait si celui-ci reste identique au montant de l'année 2022 ?

Car pour le PTB, cette convention doit-être reconduite estime la parlementaire voire même renforcée, car le travail de cette association qui lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles sur les lieux festifs. Outre cette précision, ce même AB sert aussi à financer l'application App'Elles(lancée en 2021) et dont le Comité d'accompagnement ayant pour mission d' évaluer l'impact de cette application et orienter ou réorienter la communication devait en principe se réunir tous les six mois. Qu'en est -il à ce stade interroge la commissaire ?

Toujours sur ce même AB qui sert également à financer les centres multidisciplinaires, l'intervenante aimerait en savoir davantage sur ces différents opérateurs (comment s'appellent-ils ; où se trouvent-ils ; quel montant est prévu en 2023). Par ailleurs, la parlementaire voudrait également obtenir des précisions complémentaires sur la subvention prévue (budget 2023) dans le cadre de la Convention avec l'asbl « Brise le silence » et sur les campagnes visant à rendre les lignes d'écoute plus visibles.

S'agissant de l'asbl SOS Viol, Mme Pavet constate que le montant alloué est seulement de 70.000 euros alors qu'un montant de 135.000 euros avait récemment été annoncé via la presse, qu'en est-il des 65.000 euros restants demande-t-elle ?

Division Organique 15 - infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Sur l'AB 41 01 22, liée à la dotation pour les infrastructures culturelles, **Mme Pavet** observe une diminution d'1 million d'euros. Elle demande des explications.

Mme la ministre explique que cette diminution est liée à l'économie prévue pour 2023, mais la dotation reste stable et cette diminution n'impacte en rien la réalisation des projets.

Division Organique 19 - infrastructures de la santé, des affaires, de la culture et du sport -

Revenant sur la situation des milieux d'accueil et plus spécialement sur l'augmentation destinée à la réforme MILAC qui semble avoir pris du retard en 2022. **M. Dispa** souhaiterait obtenir de la part de la ministre l'assurance que la totalité des crédits prévus pour l'année 2023 sera bien utilisée. Il demande également si les crédits seront suffisants pour mettre en œuvre la réforme relative aux rythmes scolaires.

Poursuivant son analyse, le député observe que les crédits destinés aux programmes de vaccinations ont été supprimés. Il marque son étonnement sur la suppression de ces crédits et demande des explications en la matière.

Mme la ministre lui répond que toutes les conditions nécessaires sont réunies pour avancer sur la réforme même si elle reconnaît que la création de places a fait l'objet d'une légère sous-estimation, tout est prêt pour 2023, assure-t-elle.

Elle affirme que si l'intention d'avancer sur la réforme est bien réelle, il n'en demeure pas moins que la confection d'un budget et la fixation de crédits restent avant tout des estimations, car nul ne peut prédire à 100% que les projets seront effectivement bien réalisés dans le temps imparti.

À la question sur la rétrocession de M. Dispa, Mme la ministre rappelle la règle en la matière et signale l'existence d'un cas concret avec la COCOM dont le montant est de 144.000 euros

Division Organique 20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia

Intervenant sur le programme 1 (activités et soutiens de nature transversale) **Mme Pavet** fait observer qu'à l'AB 010114 figure une provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes à hauteur de 3 275 000 euros et que sur ce montant, 1,5 million devrait servir à la réalisation de la troisième édition des appels à projets. Un futur pour la culture. Elle aimerait savoir ce qu'il adviendra du restant de la provision ?

Sur le même programme 1 **M. Dispa** évoquant l'appel à projets « un Futur pour la Culture » s'interroge sur l'affectation du solde restant qui s'élève à 1.325.000 euros.

S'inquiétant pour l'avenir du Botanique dont la dotation n'est pas indexée, **Mme Pavet** aimerait savoir pourquoi la convention conclue avec Le Botanique ne prévoit pas d'indexation.

Constatant une variation de l'ordre de 100.000 euros à l'AB 33 00 (Flagey), **M. Dispa** souhaiterait obtenir des explications complémentaires sur ce point précis.

Toujours au sein de même AB (activité 17), le même intervenant constate à nouveau une discordance entre les tableaux repris dans l'exposé général et ceux relatifs à l'exposé particulier. Le chef de Groupe du Groupe Les engagés demande « où se trouvent exactement les montants qui rapportent aux Tournées arts et vie ».

Aux questions de Mme Pavet et de M. Dispa relatives au montant qui reste encore à affecter ultérieurement, **Mme la ministre** explique que celui-ci constitue une « poire pour la soif », mais sera bien affecté au domaine concerné.

À la question de Mme Pavet concernant le Botanique, elle précise que cet opérateur n'est pas concerné par le décret à l'instar de tous les lieux de la même catégorie. Mais précise Mme la Ministre le Botanique pourra prétendre à une aide qui sera puisée dans les 6 millions prévus par le Gouvernement à cet effet.

À la question de M. Dispa sur le nombre de fédérations, Mme la ministre répond que celle-ci sont au nombre de 58 aujourd'hui et que durant cette législature, 10 nouvelles ont été constituées. Pour Mme la ministre, cette pluralité de fédérations est particulièrement utile pour le tissu associatif. Car explique-t-elle une plus grande diversité au sein de ces fédérations permet de mieux connaître les spécificités du terrain, car toutes les associations ne vivent pas les mêmes réalités.

À la question portant sur Flagey (100.000 euros), elle explique que si la FWB est totalement prête pour le renouvellement de la convention, les partenaires flamands et bruxellois ne le sont pas encore (attente de 2024).

Concernant les « Tournées « arts et vie » Mme la ministre indique que celles-ci sont référencées au sein de l'activité 17.

N'ayant pas eu de réponse à sa question (programme 1 - provision de 889.000 euros), **M. Dispa** réitère celle-ci.

Mme la ministre explique que cette provision servira à la mise en œuvre du PECA et précise que ces 889.000 euros représentent une partie d'un montant de 1.487.000 euros, sachant que la mise en œuvre du PECA se fera de manière progressive.

Division Organique 21 - Arts de la scène

Cette division organique n'appelle pas de commentaire.

Division Organique 22 - Langues, Lettres et Livre

Cette division organique n'appelle pas de commentaire

Division Organique 23 - Education permanente

Sur le programme 1 relatif aux subventions des activités représentant la diversité culturelle et aux actions interculturelles, **Mme Pavet** souligne que l'AB 33 29 11 se voit réduite de 100 000 euros et aimerait savoir à quoi ont servi ces 100 000 euros en 2022 ?

À l'AB 33 39 12 (projet européen), **Mme Goffinet** marque son étonnement sur ce projet de dimension européenne qui se retrouve dans les compétences de la ministre. Qu'elle en est la raison interroge-t-elle ?

S'agissant du programme 3 (Musique), la même intervenante constate qu'un montant de 75.000 euros qui figurait à l'initial 2022 a été retiré et s'en étonne.

Mme la ministre explique que cette somme de 75.000 euros est en réalité une transaction publique.

À la question de Mme Goffinet sur l'AB 33 39 12 relatif au projet européen, Mme la ministre explique que ce projet se situe à la frontière de ses compétences et de celles de la ministre Glatiny. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda européen (2030) relatif au Climat et à la Migration et ses moyens financiers émanent principalement de l'Europe.

À la question de Mme Pavet concernant le montant de 100.000, elle explique que ce budget sera affecté aux arts vivants.

Division Organique 24 - Patrimoine culturel

Cette division n'appelle pas de commentaire

Division Organique 25 - Audiovisuel et Multimédia

Évoquant le programme 1 (initiatives et interventions diverses), **M. Dupont** demande des précisions complémentaires à propos de l'aide attribuée à LN24 dont le montant se chiffre à 700.000 euros.

S'agissant du programme 3 (Radio et télévision) M. Dupont sur l'augmentation de la dotation (1.25%), le parlementaire demande si ce montant couvrira la totalité des pertes estimées par la RTBF ?

Toujours sur le programme 1, **M. Dispa** souhaiterait également obtenir des précisions sur la convention avec la Sonuma (renouvellement, durée..).

Analysant l'activité 23 qui se trouve au sein du programme 2 (cinéma et vidéo), il aimerait avoir de plus amples détails sur les 700.000 euros attribués à LN24.

Sur la réduction de la publicité, M. Dispa s'interroge plus particulièrement sur l'impact réel sur Auvio ? Des mesures de compensation sont-elles envisagées dans ce budget 2023.

Et enfin, pour ce qui concerne le programme 4 (presse), M. Dispa regrette que l'activité concernant le journalisme d'investigation n'est plus alimentée en crédit d'engagement en 2023, ce projet serait-il à l'arrêt interroge le commissaire ?

Analysant l'AB 01 02 11, **Mme Roberty** relève que celui-ci augmente de 248k, or explique-t-elle dans l'explication de cet AB, il y est bien stipulé que ce crédit sert à couvrir le renouvellement de la Convention conclue avec la Sonuma.

Indexée, ce montant passe ainsi de 1.684.000 euros à 2.001.588,98, soit un différentiel de près de 318K. La députée souhaiterait également savoir si la Convention avec la Sonuma a déjà été renouvelée et signée ?

l'AB 41 03 12 relatif à la Dotation complémentaire du CSA destinée à couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA n'est pas crédité en 2022 et 2023 or précise-t-elle, l'article du contrat de financement prévoit qu'un montant spécifique soit prévu au budget de façon annuelle. L'intervenante souhaiterait obtenir un éclairage sur ce sujet.

Abordant ensuite le programme 2 et les jeux vidéo, la même députée aimerait en savoir davantage sur l'enveloppe de 700.000 euros prévus à l'AB 33.02.23 destinés à initier un soutien au secteur des jeux vidéo. Elle demande des précisions complémentaires et plus spécialement sur la forme de ces aides/subventions.

En ce qui concerne NL24, elle voudrait savoir si les crédits disponibles (200 K en 2023+ 300K en 2022) seront suffisants à ce stade pour aider la chaîne d'information en contenu.

Concernant l'AB 41 02 31 relative à l'accessibilité des programmes de la RTBF et l'augmentation de 810.000 euros, elle aimerait que la ministre fasse le point sur les efforts déjà réalisés par la RTBF et sur ceux qui restent encore à faire.

À la question sur LN24 et le montant de 700.000 euros, **Mme la ministre** explique que celui-ci concerne un appel à projets qui existait dans le plan de relance européen.

Aux questions relatives à la dotation de la RTBF et sur l'augmentation de 1.25 de MM. Dispa et Dupont, Mme la ministre renvoie à l'application stricte du Contrat de gestion actuel.

À la question relative au renouvellement de la Sonuma, Mme la ministre répond par l'affirmative, la convention liant la FWB et la Sonuma a été reconduite dans les mêmes conditions de financement.

En réponse à la question portant sur l'AB 41 03 (programme 1), Mme la ministre explique que le montant de 2.000.000 ira au CCA en vue de financer un SACA.

Sur l'excessif, elle explique que celui-ci sera intégré dans le contrat de gestion et dans la Dotation.

S'agissant de l'AB 41 44 08 et du 1,5 million d'euros, elle renvoie à la note d'intention du Gouvernement qui précise bien son intégration dans la Dotation de la RTBF.

À la question relative à la réduction des recettes publicitaires, Mme la ministre répond que le financement global servira aussi à compenser les pertes publicitaires.

À la question sur le CSA de Mme Robery, Mme la ministre précise ne pas avoir été tenue informée sur un montant nécessaire en 2023.

Et enfin à la question relative à un montant de 810.000 euros, la ministre affirme que celui-ci correspond au financement d'obligations.

M. Dupont réitère sa question relative à la compensation des pertes publicitaires, car la ministre ne lui a pas apporté de réponse.

Mme la ministre lui confirme que le montant de 1,5 million servira aussi à compenser le manque à gagner engendré par la réduction de la publicité.

4 Votes

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 10 voix contre 3, l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 - partim pour ce qui concerne ses compétences ;

A l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et aux Rapporteurs pour la rédaction de l'avis.

Les rapporteurs,

M. Matteo Segers

M. Charles Gardier

La Présidente,

Mme Valérie Delporte